

RAPPORT

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET ENGAGEMENT DES JEUNES (H/F) AU NIVEAU LOCAL

Enquête sur les contraintes et les opportunités pour une meilleure participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal

● ÉQUIPE DE RECHERCHE

Dr Papa Fara DIALLO (chercheur principal)

El Hadji Bouré DIOUF (analyste)

Ababacar DIANKO (analyste)

Décembre 2024

● TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	1
LISTE DES TABLEAUX	1
LISTE DES PHOTOS	1
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	1
AVANT PROPOS	2
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
INTRODUCTION	4
Chapitre 1. Caractéristiques socio-démographiques	7
1. Description de l'échantillon d'étude	7
1.1. Âge des participants	7
1.2. Classe d'âge et genre	7
2. Régions selon la classe d'âge	8
3. Départements selon le groupe d'âge	9
4. Communes d'origine des répondants	10
5. Milieu de résidence	10
6. Langue parlée	11
7. Situation matrimoniale des répondants	12
8. Type et niveau d'éducation des répondants selon les classes d'âge	13
Chapitre 2. Caractéristiques socio-économiques et perceptions des niveaux de participation	15
1. Occupation des répondants	15
2. Intérêts pour les affaires publiques selon l'âge	16
3. Fréquence des discussions sur des questions politiques selon l'âge	17
4. Fréquence de participation aux réunions de la communauté selon l'âge	17
5. Fréquence d'entrée en contact avec les instances de gouvernances	18
5.1. Conseil municipal	18
5.2. Conseil communal de la jeunesse	19
5.3. Conseil de quartier	20
6. Connaissance du maire de la commune selon le genre	21
7. Connaissance du maire de la commune selon le groupe d'âge	22
8. Connaissance du président du Conseil communal de la jeunesse (CCJ)	23
9. Connaissance du président du Conseil de quartier	24
10. Connaissance d'un membre au Conseil municipal	25
11. Niveau de confiance envers les instances de gouvernances locales	26
12. Fréquence d'écoute par les organes de gouvernance	27
13. Niveau d'inscription sur les listes électorales	28
14. Influences des choix en politique	29
15. Niveau d'engagement en politique	30
16. Raison de l'engagement politique	31
17. Forme de participation privilégiée	32
18. Existence des mécanismes de gouvernance	33
19. Appréciation de l'utilité des dispositifs participatifs au niveau local pour les jeunes	34

Chapitre 3. Cartographie des dispositifs institutionnels et communautaires de gouvernance locale au Sénégal 36

1. Les dispositifs institutionnels de gouvernance locale36
1.1. Le Conseil municipal 37
1.2. Le Conseil de quartier 42
1.3. Le Conseil communal de la jeunesse 44
. . .
2. Les dispositifs communautaires de participation45
2.1. Les structures de femmes 45
2.2. Les structures de jeunes 46

Chapitre 4. Les contraintes à la participation des jeunes femmes et hommes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal..... 48

1. Les contraintes générales à la participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale48

1.1. Le manque d'engagement 48
1.2. Le manque de formation 48
1.3. Le manque de légitimité sociale 49
1.4. Le manque d'organisation 49

2. Les contraintes spécifiques à la participation des jeunes femmes dans les dispositifs de gouvernance locale49

2.1. Les pesanteurs socioculturelles 49
2.2. Les contraintes du mariage 50
2.3. Le manque de solidarité féminine 50
2.4. La domination du patriarcat 50

Chapitre 5. Les opportunités pour une meilleure participation des jeunes femmes et hommes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal 51

1. Les opportunités pour une meilleure participation des jeunes en général dans les dispositifs de gouvernance locale52

1.1. Le quota jeunes 52
1.2. Les groupements associatifs 52
1.3. L'engagement associatif au niveau communautaire 52
1.4. Les budgets participatifs 53

2. Les opportunités pour une meilleure participation des jeunes femmes en particulier dans les dispositifs de gouvernance locale53

2.1. La parité homme-femme 53
2.2. Les groupements associatifs 54
2.3. Le Conseil communal de la jeunesse 54
2.4. Les budgets participatifs 54

Chapitre 6. Recommandations pour une meilleure participation des jeunes femmes et hommes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal	55
1. Recommandations en direction des pouvoirs publics	56
1.1. Développer une posture d'écoute	56
1.2. Favoriser la codécision	56
1.3. Favoriser la consultation	57
2. Recommandations pour une meilleure implication des jeunes en général dans la gouvernance locale	57
2.1. Instaurer la parité intergénérationnelle dans toutes les assemblées électives locales	57
2.2. Encourager les candidatures électorales de jeunes	58
2.3. Instaurer des quotas pour jeunes dans les instances de gouvernance locale	58
3. Recommandations pour une meilleure implication des jeunes femmes en particulier dans les instances de gouvernance locale.....	58
3.1. Encourager les candidatures électorales de jeunes femmes	58
3.2. Instaurer des quotas pour jeunes femmes dans les instances de gouvernance locale	59
CONCLUSION	60
Bibliographie	61
ANNEXES	62
Annexe 1. Note méthodologique	62
Annexe 2. Guide d'entretien individuel	66
Annexe 3. Canevas des discussions pour les focus groups	67

LISTE DES FIGURES

- Figure 1. Répartition des enquêtés selon les classes d'âge et le genre
- Figure 2. Répartition des enquêtés au niveau des départements selon le groupe d'âge
- Figure 3. Répartition des enquêtés au niveau des communes
- Figure 4. Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale des répondants
- Figure 5. Répartition des enquêtés selon le type et niveau d'éducation des répondants
- Figure 6. Répartition des enquêtés selon l'occupation/emploi des répondants
- Figure 7. Répartition des enquêtés selon leurs intérêts pour les affaires publiques
- Figure 8. Répartition des enquêtés selon les fréquences des discussions sur des questions politiques
- Figure 9. Répartition des enquêtés selon la fréquence de la participation aux réunions de la communauté
- Figure 10. Répartition des enquêtés selon le niveau de confiance aux instances de gouvernances locales
- Figure 11. Répartition des enquêtés selon la fréquence d'écoute par les organes de gouvernance
- Figure 12. Répartition des enquêtés selon le pourcentage d'inscription sur les listes électorales
- Figure 13. Répartition des enquêtés selon les niveaux d'influence des choix en politique
- Figure 14. Répartition des enquêtés selon le niveau d'engagement en politique
- Figure 15. Répartition des enquêtés selon la raison de l'engagement politique
- Figure 16. Répartition des enquêtés selon le sens de l'engagement et le type de participation privilégié
- Figure 17. Répartition des enquêtés selon la connaissance de l'existence de mécanismes de gouvernance
- Figure 18. Répartition des enquêtés selon l'appréciation de l'utilité des dispositifs participatifs au niveau local pour les jeunes
- Figure 19. Perception des contraintes liées à la participation des jeunes aux dispositifs de gouvernance locale des répondants
- Figure 20. Perception des opportunités liées à la participation des jeunes aux dispositifs de gouvernance locale des répondants
- Figure 21. Postures attendues des pouvoirs publics et recommandations pour une meilleure implication des jeunes

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1. Répartition des enquêtés dans les régions selon le groupe d'âge
- Tableau 2. Répartition des enquêtés selon le milieu de résidence
- Tableau 3. Répartition des enquêtés selon la langue parlée
- Tableau 4. Répartition des enquêtés selon la fréquence d'entrée en contact avec le conseil municipal
- Tableau 5. Répartition des enquêtés selon la fréquence d'entrée en contact avec le conseil communal de la jeunesse
- Tableau 6. Répartition des enquêtés selon la fréquence d'entrée en contact avec le conseil de quartier
- Tableau 7. Répartition des enquêtés selon la connaissance du nom du maire de la commune selon le genre
- Tableau 8. Répartition des enquêtés selon la connaissance du nom du maire de la commune selon le groupe d'âge
- Tableau 9. Répartition des enquêtés selon la connaissance du nom du président du conseil communal de la jeunesse
- Tableau 10. Répartition des enquêtés selon la connaissance du nom du président du conseil de quartier
- Tableau 11. Répartition des enquêtés selon la connaissance d'un membre du conseil municipal
- Tableau 12. Répartition des enquêtés selon la connaissance d'un membre du conseil communal de la jeunesse
- Tableau 13. Répartition des enquêtés selon la connaissance d'un membre du conseil de quartier

LISTE DES PHOTOS

- Photo 1. Focus group à Thiaroye sur mer
- Photo 2. Observation participante à Cambérène
- Photo 3. Focus group à Khombole
- Photo 4. Focus group à Mékhé
- Photo 5. Focus group à Yoff

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

- ASC Associations Sportives et Culturelles
- CCJ Conseil communal de la jeunesse
- CGCL Code général des collectivités locales
- CNJ Conseil national de la jeunesse
- GIE Groupement d'intérêt économique
- GPF Groupements de Promotion Féminine
- OCB Organismes communautaires de base
- OJF Organisations de Jeunes Filles
- PSE Plan Sénégal Émergent
- ST2S Stratégie de transformation systémique du Sénégal

● AVANT PROPOS



OUSSEYNOU GUEYE

Directeur Exécutif Polaris Asso

Au Sénégal, l'âge médian de la population est de 19 ans. Pourtant, les jeunes demeurent largement absents des lieux où se décident les politiques qui les concernent en premier. Ce paradoxe n'est pas une fatalité. C'est une question politique.

C'est précisément pour nommer ce paradoxe – et contribuer à le dépasser – que Polaris Asso, en partenariat avec le LASPAD, a conduit cette enquête sur la démocratie participative et l'engagement des jeunes femmes et hommes dans la gouvernance locale au Sénégal.

Ce rapport est né du terrain. Il s'appuie sur des focus groups, des entretiens et des enquêtes menés dans cinq communes pilotes auprès de jeunes qui, contrairement aux idées reçues, ne sont ni passifs ni désintéressés. Ils veulent participer. Mais les dispositifs existants ne leur parlent pas toujours – et c'est ce décalage que la recherche s'est attachée à documenter rigoureusement.

Pour Polaris Asso, produire de la connaissance ancrée dans les réalités africaines est un acte politique. Nous croyons que des données solides, récoltées au plus près des communautés, ont le pouvoir d'influencer les politiques publiques, d'alimenter le plaidoyer et d'ouvrir des espaces nouveaux pour la voix des jeunes. Ce rapport s'inscrit dans cette ambition.

Il ne s'adresse pas uniquement aux chercheurs. Il s'adresse aux élus locaux, aux décideurs, aux acteurs de la société civile et à tous ceux qui pensent, comme nous, qu'une démocratie qui ignore sa jeunesse se prive de sa propre force.

Nous remercions chaleureusement l'équipe de recherche du LASPAD, les jeunes femmes et hommes qui ont accepté de partager leurs expériences, ainsi que les communes partenaires de cette étude.

Bonne lecture.

● RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La présente recherche sur la démocratie participative et l'engagement des jeunes (H/F) au niveau local documente les contraintes et les opportunités pour une meilleure participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal. Elle questionne également le niveau d'appropriation des dispositifs participatifs institutionnels et communautaires par les jeunes femmes et hommes. L'enquête a montré que ces dispositifs, bien que relativement connus par les jeunes, restent encore inaccessibles pour eux. Il y a en effet, d'une part, des contraintes d'ordre conjoncturel liées au fait que les jeunes, en général, sont dans une période de construction intellectuelle et de recherche de stabilité professionnelle qui semblent être leur priorité. Il y a là une première contrainte liée à leur semi-disponibilité. D'autre part, des contraintes d'ordre structurel plombent l'engagement et la participation des jeunes en général et des jeunes femmes en particulier. De telles contraintes, liées notamment à des pesanteurs socio-culturelles (surtout pour les jeunes femmes) et à un désenchantement politique (pour les jeunes en général) participent à les reléguer au second plan dans la marche des affaires publiques locales. Il apparaît dès lors que l'engagement et la participation politique des jeunes (H/F) restent encore marginaux dans la gouvernance locale.

À travers la méthodologie de la recherche-action participative, ces obstacles, identifiés par les acteurs à la base dans les cinq communes pilotes de la présente recherche, ont fait aussi l'objet d'analyse dans la perspective de leur apporter des solutions. Il s'est ainsi agi de relever en même temps des opportunités et de formuler des recommandations pour une meilleure implication des jeunes (H/F) dans les dispositifs participatifs de gouvernance locale, dont l'utilité est bien perçue par les acteurs selon les résultats de l'étude. À cet effet, les associations communautaires de jeunes qui sont créées constituent des instruments indispensables de participation qui méritent davantage d'égard et de soutien des institutions de gouvernance locale. L'une des recommandations essentielles formulées demeure l'encouragement des candidatures électorales des jeunes femmes et hommes à l'occasion notamment des élections territoriales.

● INTRODUCTION

1. Contexte et justification de la recherche

Comme bon nombre de pays en Afrique, la population du Sénégal se caractérise par sa jeunesse (1). En effet, selon le rapport du cinquième recensement général de la population et de l'habitat de 2023 (RGPH-5, 2023), les moins de 15 ans représentent 39,1 % de la population, la tranche d'âge 15-64 ans, 57,1 % et les 65 ans et plus font seulement 3,8 %.

L'âge moyen s'établit ainsi à 23,6 ans pour l'ensemble de la population. Il est de 23,1 ans chez les hommes et 24,1 ans pour les femmes. Par contre, l'âge médian de la population est de 19 ans au niveau national, 21 ans en milieu urbain et 16,6 ans en milieu rural. Ce poids sociologique que représentent les jeunes pose des défis importants en termes d'éducation, de formation et d'emploi. Il pose aussi la question de la capacité des dirigeants sénégalais à enrôler ces derniers dans les dispositifs participatifs afin de les mettre au cœur de la fabrique des politiques publiques qu'elles soient nationales ou locales.

Il convient de noter que la Constitution du Sénégal dispose, en son article 102, que les collectivités territoriales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elle pose aussi le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions. Malgré ce progrès, l'exposé des motifs de la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue Homme-Femme faisait le constat que les femmes restent encore minoritaires parmi les élus et leur participation à la prise de décision politique est loin de correspondre à leur contribution effective à la société et à la vie politique. C'est la raison pour laquelle l'article premier de ladite loi institue au Sénégal la parité absolue homme-femme dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives.

Dans l'histoire politique récente, le Plan Sénégal Émergent (PSE), référentiel global des politiques publiques sous le régime de Macky Sall, avait érigé la participation aux rangs des principes directeurs de la stratégie de transformation profonde du système économique et social et de l'amélioration du bien-être des populations. On peut en effet y lire qu'elle est l'une des clés de réussite de toute initiative de développement et que la réalisation de l'émergence du Sénégal dépend de la manière dont les populations, dans leur ensemble, sont associées aux mécanismes de gestion des politiques publiques (PSE,2018).

Avec l'arrivée au pouvoir le 24 mars 2024 de Bassirou Diomaye Diakhar Faye, « la gouvernance territoriale et l'approche participative pour une citoyenneté patriotique et responsable » ont été mises en avant. Il s'agit notamment d'inciter les citoyens à s'affirmer et à agir de manière active en répondant à toutes les consultations afin de permettre de mieux les servir.

¹ Est considérée comme jeune au Sénégal, toute personne âgée au moins de quinze (15) ans et au plus de trente-cinq (35) ans, conformément à la Charte africaine de la jeunesse ratifiée par le pays.

En septembre 2024, le document intitulé Vision Sénégal 2050 – Stratégie nationale de Développement 2025-2029, présenté comme la stratégie de transformation systémique du Sénégal (ST2S) à travers son Axe 4 « Bonne gouvernance et Engagement africain », entend renforcer le civisme, la citoyenneté et la démocratie participative à travers, entre autres, une promotion de l'engagement citoyen et communautaire des jeunes. De ce qui précède, il apparaît une volonté politique d'inclure les populations en général, et les jeunes en particulier, dans les dispositifs participatifs institutionnels et communautaires. Parallèlement, il existe une multitude d'organisations de jeunes (H/F) au niveau local et national qui s'activent dans divers domaines. Elles bénéficient de soutiens d'institutions publiques comme de partenaires internationaux dans la mise en œuvre de leurs activités. En dépit de ces constats, la place des jeunes dans le système de gouvernement au Sénégal reste encore marginale, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle locale. Quels sont les facteurs explicatifs de cette situation de marginalité des jeunes ? Est-ce à cause de la crise de la démocratie représentative ? Quelles sont les opportunités à saisir, au niveau institutionnel et communautaire, pour corriger un paradoxe historique et promouvoir une meilleure implication des jeunes dans les instances de gouvernance à la base ? La démocratie participative (2) serait-elle la solution face à cette situation de sous-représentation des jeunes ?

Telles sont les interrogations auxquelles la présente recherche tente d'apporter des réponses.

2. Objectifs de la recherche

La démocratie participative s'avère cruciale pour la bonne gouvernance, en particulier au niveau local, où les décisions ont un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens.

Au Sénégal, l'engagement des jeunes (H/F) dans les processus de gouvernance locale est souvent limité par diverses contraintes. Cette enquête vise à analyser ces contraintes et à identifier les opportunités permettant d'améliorer l'implication des jeunes dans les processus politiques et les services publics. Cette recherche vise également à documenter les modes de fonctionnement des dispositifs de gouvernance participative au niveau local et à analyser les contraintes et les opportunités pour une meilleure participation des jeunes (H/F) à la gouvernance locale au Sénégal.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- identifier les mécanismes de gouvernance locale (niveau institutionnel et niveau communautaire) et leur mode de fonctionnement ;
- cartographier la place des jeunes (H/F) dans ceux-ci ; le but recherché ici est de voir le respect ou non de la parité générationnelle dans les instances de décisions (formelles et informelles), d'explorer les rapports de force existants entre femmes et hommes, jeunes et âgés ;

² Le concept de démocratie participative est emprunté notamment à la pensée du philosophe allemand Jürgen Habermas (Hermet et al., 2023) dans sa référence à l'espace public (ou sphère publique). Elle envisage une alternative ou un renfort à la démocratie représentative avec des modes de participation directe et volontaire des citoyens à certains processus d'élaboration des politiques publiques, au niveau local et sectoriel principalement (mais pas exclusivement dans le principe). Dans ses applications, cette notion s'inscrit sur une échelle qui va de certaines utopies révolutionnaires « altermondialistes » à des pratiques très institutionnalisées observées spécialement au Brésil depuis les années 1970 et surtout depuis la promulgation de la constitution de 1988 (celle-ci contient un article faisant obligation aux municipalités de disposer de conseils participatifs sectoriels pour obtenir des crédits fédéraux). Elle va également, selon les circonstances, de la simple consultation d'un public plus ou moins militant à la délibération « décisionnelle ». L'exemple du « budget participatif » de la ville de Porto Alegre est le plus connu dans cette perspective.

- analyser les obstacles rencontrés par les jeunes dans leur participation aux processus politiques et services publics ;
- évaluer les opportunités existantes pour faciliter l'engagement et la participation des jeunes ; l'idéal étant que ces enjeux et opportunités soient identifiés par les acteurs interrogés à la base, afin d'avoir le plus de motivation possible ;
- proposer des recommandations pour renforcer la participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au niveau des cinq communes ciblées par le projet.

Dans les lignes qui suivent, seront successivement abordés les caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des personnes interrogées, leur niveau de participation dans la gouvernance locale, les contraintes, opportunités et recommandations pour une meilleure implication des jeunes (H/F) dans les dispositifs participatifs à l'échelle locale.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO- DÉMOGRAPHIQUES



● CHAPITRE 1. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

1. Description de l'échantillon d'étude

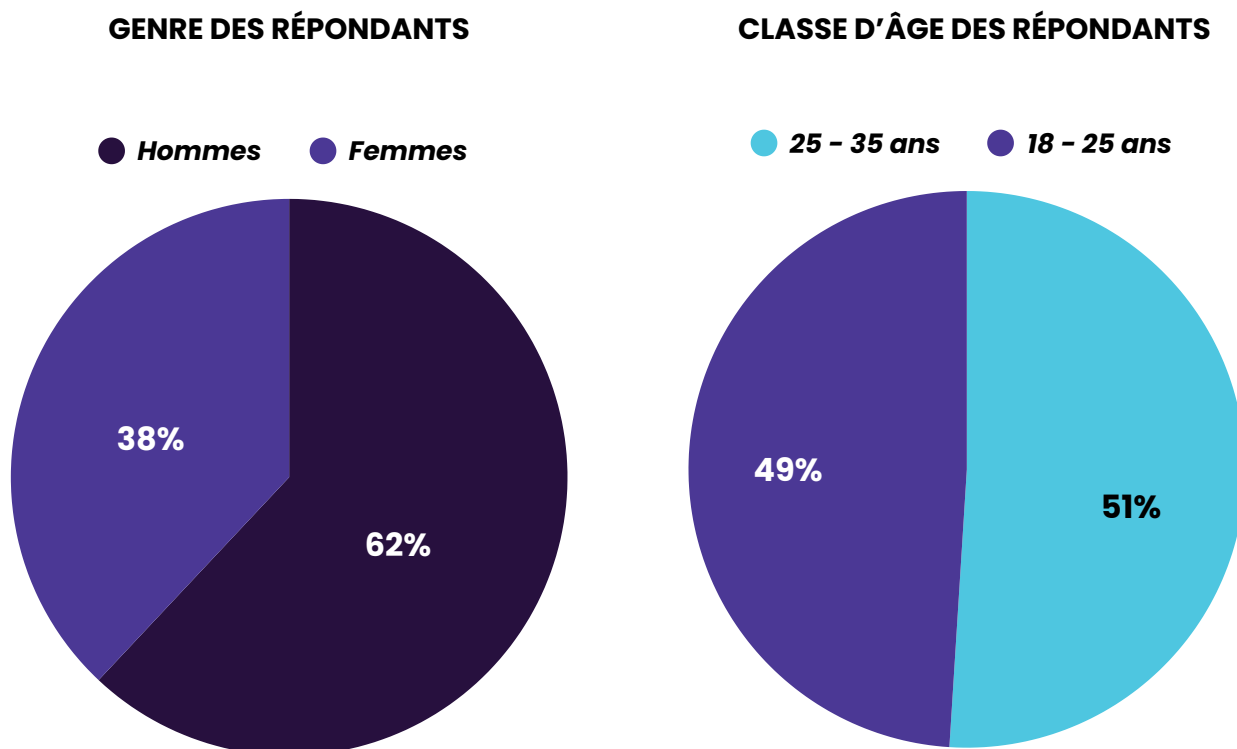
1.1. Âge des participants

Taille de l'échantillon	Âge moyenne	Écart type	Âge médian	Âge minimum	Âge maximum
202	26.153	5.161	26	18	35

1.2. Classe d'âge et genre

L'enquête quantitative sur la « démocratie participative et engagement des jeunes (H/F) au niveau local au Sénégal » révèle une prédominance masculine parmi les répondants, avec 62 % de jeunes hommes contre 38 % de jeunes femmes. Les jeunes hommes ont donc plus favorablement répondu aux sollicitations de l'équipe de recherche que les jeunes femmes. Concernant la répartition par âge, 51 % des répondants ont entre 25 et 35 ans, tandis que 49 % se situent dans la tranche des 18 à 25 ans. On peut à partir de là distinguer deux classes d'âge à savoir « **les jeunes** » (25-35 ans) et « **les plus jeunes** » (18-25 ans). Ce sont ces terminologies qui seront utilisées dans le présent rapport. Les deux graphiques ci-dessous montrent ainsi un échantillon dominé par les hommes, avec une répartition des âges assez homogène entre jeunes et très jeunes (H/F).

FIGURE 1 : RÉPARTITION SELON LES CLASSES D'ÂGE ET LE GENRE



2. Régions selon la classe d'âge

Le tableau ci-après indique la répartition des enquêtés selon le groupe d'âge et la région d'origine. Dans **la région de Dakar**, les résultats révèlent que les jeunes de 18-25 ans représentent 48,33 %, tandis que les jeunes de 25-35 ans constituent 51,67 %. Ainsi, il y a eu légèrement plus de jeunes âgés de 25-35 ans interrogées à Dakar que de jeunes de la catégorie 18-25 ans. **Dans la région de Thiès**, les pourcentages sont égaux à 50 %, bien que l'échantillonnage utilisé soit aléatoire.

Tableau 1(3): Répartition dans les régions selon le groupe d'âge

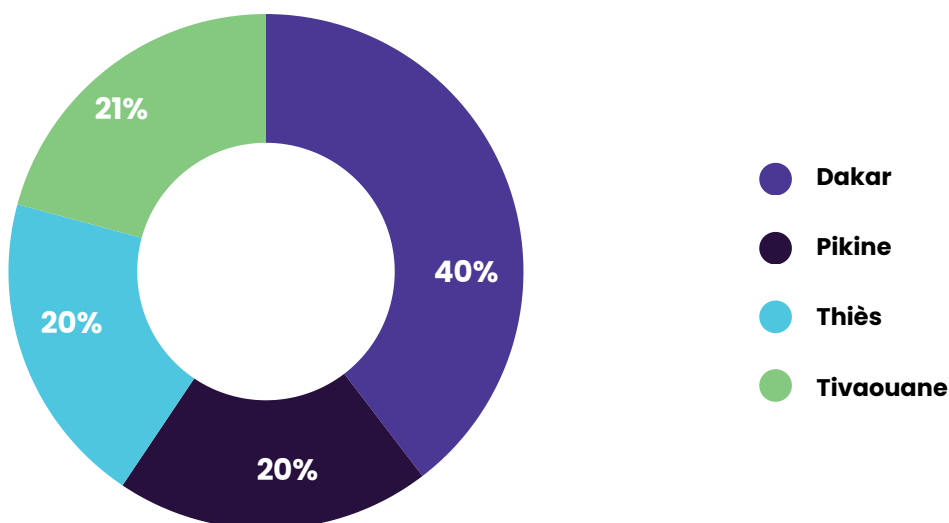
RÉDION	TRANCHE D'ÂGE		TOTAL
	18 - 25 ans	25 - 35 ans	
Dakar	58 48.33 58.59	61 51.67 60.19	119 100.00 59.41
Thiès	41 50.00 41.41	41 50.00 39.81	82 100.00 40.59
TOTAL	99 49.01 100.00	102 50.99 100.00	202 100.00 100.00

3. Départements selon le groupe d'âge

La répartition des répondants à l'enquête révèle des variations significatives selon les départements et les groupes d'âge. Dakar, avec 40 % des répondants, est le département dominant, suivi par Tivaouane avec 21 %. Thiès et Pikine représentent chacun 20 %. Cette distribution montre que la majorité des jeunes interrogés dans l'enquête proviennent de la région de Dakar. En effet, trois communes sur les cinq couvertes par l'enquête sont de la région de Dakar.

FIGURE 2 : RÉPARTITION AU NIVEAU DES DÉPARTEMENTS SELON LE GROUPE D'ÂGE

DÉPARTEMENTS DES RÉPONDANTS

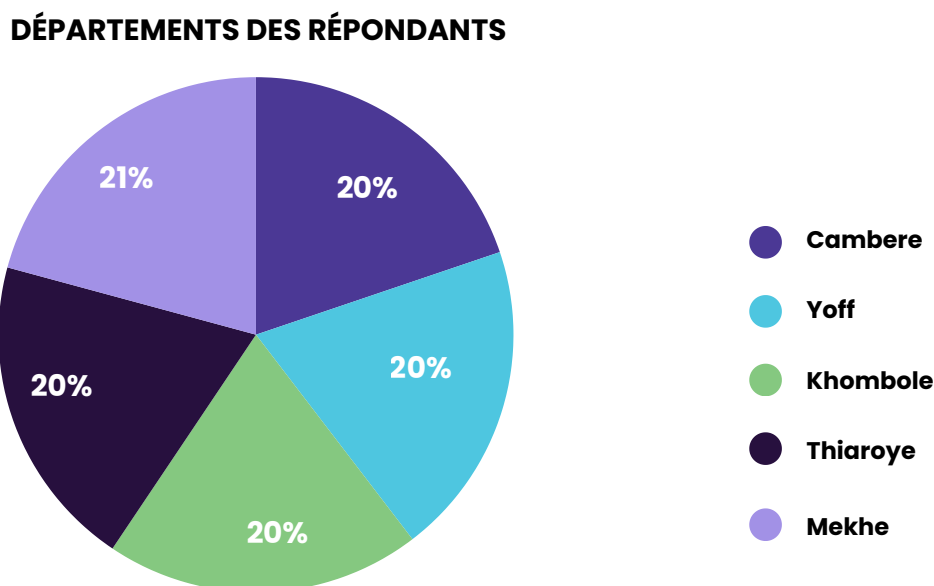


3 À noter que la première ligne du tableau a les fréquences, la seconde ligne a les pourcentages en lignes et la troisième ligne a les pourcentages en colonnes.

4. Communes d'origine des répondants

Dans chacune des communes ciblées par l'enquête il y a eu 20 % de répondants. Seule la commune de Mékhé a enregistré 21 % de répondants. Il y a eu donc une répartition quasi-équitable des personnes interrogées entre les cinq communes.

FIGURE 3 : RÉPARTITION AU NIVEAU DES COMMUNES



5. Milieu de résidence

L'analyse de la répartition des enquêtés selon le milieu de résidence met en évidence des différences significatives entre les populations rurales et urbaines, en particulier les classes d'âge. Dans les zones rurales, la population interrogée se compose exclusivement de jeunes âgés de 18-25 ans (100 %). L'absence de répondants de la classe d'âge des 25 à 35 ans suggère que ces derniers quittent plus souvent les zones rurales pour chercher de meilleures situations dans les villes. En revanche, dans les zones urbaines, la répartition des répondants est plus équilibrée, avec 47,72 % de « plus jeunes » (18-25 ans) et 52,28 % de jeunes (25-35 ans). Cette plus grande proportion de répondants de la catégorie 25-35 ans dans les zones urbaines pourrait être liée à des opportunités d'emploi, d'éducation, et à une participation politique accrue, qui encouragent les jeunes à rester en zone urbaine.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE

RÉDION	TRANCHE D'ÂGE		TOTAL
	18 - 25 ans	25 - 35 ans	
Rural	5 100.00 5.05	0 0.00 0.00	5 100.00 2.48
Urbain	94 47.72 94.05	102 52.28 100.00	196 100.00 97.52
TOTAL	99 49.01 100.00	54 50.99 100.00	201 100.00 100.00

6. Langue parlée

La répartition des langues parlées selon les tranches d'âge montre différentes tendances:

1. **Le wolof** est parlé à 49,70 % par les jeunes âgés de 18 à 25 ans et 50,30 % par les jeunes de 25-35 ans. Cette quasi-égalité indique une bonne représentation des deux groupes d'âge parmi les locuteurs du wolof, qui est souvent la langue de base dans les interactions sociales et politiques au Sénégal.
2. **Le pulaar/toucouleur** est parlé à 47,37 % par les jeunes de 18-25 ans et 52,63 % par les jeunes de 25-35. Cela suggère que cette langue est parlée par des individus des deux groupes d'âge, reflétant une continuité culturelle.
3. **Le sérère** est parlé à 40 % par les plus jeunes (18-25 ans) et 60 % par les jeunes de 25-35 ans. L'appropriation culturelle est donc plus marquée chez les jeunes que chez les très jeunes.
4. **Mandinka/bambara** : La population locutrice de cette langue est exclusivement composée des jeunes de 18-25 ans (100 %). Ce phénomène peut signaler une tendance migratoire, où les locuteurs jeunes (25-35 ans) quittent leur région ou une évolution vers d'autres langues au sein de la communauté.
5. **soninké et diola** : Ces deux langues montrent une répartition similaire, avec 100 % des locuteurs qui se situent chez les jeunes (25-35 ans). Cela signifie une transmission linguistique qui se concentre sur les générations plus âgées, potentiellement due à des changements démographiques ou socioculturels.
6. **Chez les locuteurs manjack**, les jeunes (18-25 ans) représentent 33,33 %, tandis que les jeunes (25-35 ans) atteignent 66,67 %. Cela indique que ces derniers sont majoritaires parmi les locuteurs de cette langue, en raison d'une transmission intergénérationnelle de la langue plus efficace.

7. Autres langues : Cette catégorie montre également une concentration de locuteurs dans la tranche d'âge des 18-35 ans (100 %), signalant une émergence de nouvelles langues ou dialectes parmi les jeunes générations.

Ces résultats mettent en lumière les dynamiques linguistiques et générationnelles au sein de la population, reflétant des différences dans l'engagement, la transmission culturelle et les préférences sociales entre très jeunes et jeunes.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION SELON LA LANGUE PARLÉE

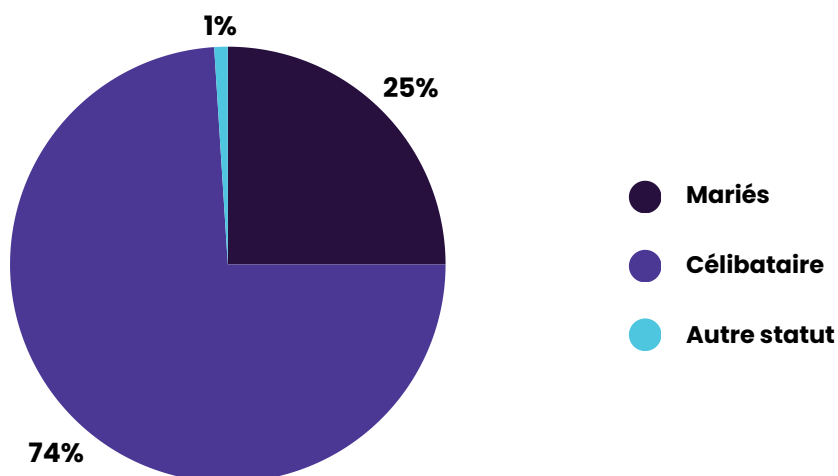
QUELLE LANGUE SÉNÉGALAISE EST VOTRE LANGUE MATERNELLE ?	TRANCHE D'ÂGE		TOTAL
	18 - 25 ans	25 - 35 ans	
Wolof	82 49.70 82.83	82 50.30 80.58	164 100.00 81.68
Pulaar / Toucouleur	9 47.37 9.09	10 52.63 9.71	19 100.00 9.41
Sereer	4 40.00 4.04	6 60.00 5.83	10 100.00 4.95
Mandinka / Bambara	1 100.00 1.01	0 0.00 0.00	1 100.00 0.50
Soninké	0 0.00 0.00	1 100.00 0.97	1 100.00 0.50
Diola	0 0.00 0.00	1 100.00 0.97	1 100.00 0.50
Manjack	1 33.33 1.01	2 66.67 1.54	3 100.00 1.49
Autres, à préciser	2 100.00 2.02	0 0.00 0.00	2 100.00 0.99
TOTAL	99 49.01 100.00	54 50.99 100.00	201 100.00 100.00

7. Situation matrimoniale des répondants

L'analyse de la répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale des répondants révèle des informations intéressantes sur les dynamiques relationnelles en fonction des classes d'âge. Les données montrent que 25 % des répondants sont mariés, tandis que 74 % sont célibataires, avec les autres statuts représentant seulement 1 %. Cette prédominance des jeunes célibataires peut signaler une phase de vie où ils explorent des opportunités de formation et d'insertion professionnelle, leur permettant de se concentrer sur leur développement personnel avant de s'engager dans des projets de mariage. Les résultats soulignent ainsi l'importance de la situation matrimoniale dans le cadre des décisions individuelles et collectives, particulièrement au regard de l'engagement civique et communautaire (voir figure 5 et tableau 6).

FIGURE 4 : RÉPARTITION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE DES RÉPONDANTS

SITUATION MATRIMONIALE DES RÉPONDANTS

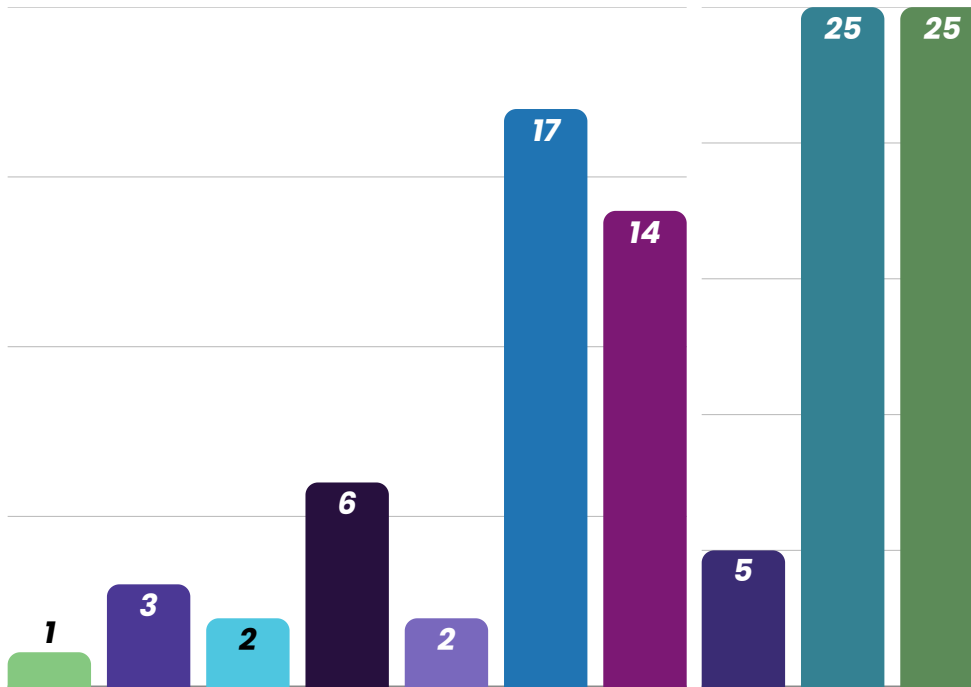


8. Type et niveau d'éducation des répondants selon les classes d'âge

Parmi les répondants, 3 % n'ont suivi aucun enseignement formel, et 6 % ont quitté l'école avant de terminer le primaire. Un très faible pourcentage (1 %) a reçu un minimum d'éducation formelle sans aller plus loin, tandis que 2 % ont achevé le cycle primaire sans poursuivre d'études supplémentaires. Une proportion notable de 17 % a atteint le niveau secondaire (lycée), témoignant d'un accès plus large à l'éducation. En ce qui concerne les études supérieures, 5 % ont obtenu une qualification postsecondaire, tandis que 25 % ont entamé mais n'ont pas terminé l'université. Une proportion de 25 % a achevé ses études universitaires, ce qui reflète un niveau d'instruction élevé dans ce groupe. Enfin, un faible pourcentage (1 %) ne sait pas lire ou n'a pas pu identifier son niveau d'instruction. L'analyse de la répartition des enquêtés selon le plus haut niveau d'instruction des répondants montre donc une prédominance des répondants ayant fréquenté l'université.

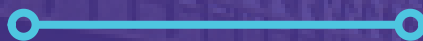
FIGURE 5 : RÉPARTITION SELON LE TYPE ET NIVEAU D'ÉDUCATION DES RÉPONDANTS

NIVEAU D'ÉDUCATION DES RÉPONDANTS



- Pas d'enseignement formel
- Enseignement primaire inachevé
- Enseignement secondaire / lycée
- Qualifications post-secondaires
- Université achevée
- Enseignement informel seulement
- Enseignement primaire achevé
- Enseignement secondaire / lycée
- Université inachevée
- Ne sait pas [Ne pas lire]

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PERCEPTIONS DES NIVEAUX DE PARTICIPATION

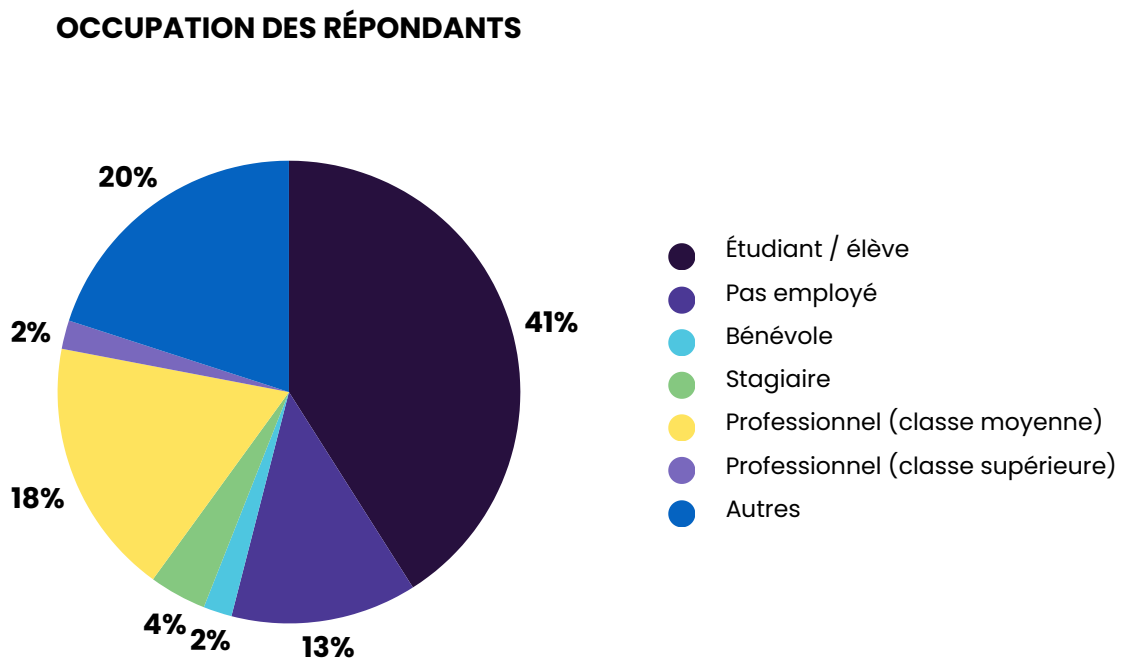


● CHAPITRE 2. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PERCEPTIONS DES NIVEAUX DE PARTICIPATION

1. Occupation des répondants

L'analyse de la répartition des enquêtés selon l'occupation des répondants met en lumière que pour les jeunes de 18-25 ans, la majorité (41 %) sont étudiants ou élèves et, les 13 %, des bénévoles. Un petit groupe (4 %) est stagiaire. Pour les jeunes de 25-35 ans, 18 % sont des professionnels de la classe moyenne et 13 % sont sans emploi. Les professionnels de classe supérieure sont peu nombreux (2 %), tandis que 20 % exercent des activités diverses, souvent informelles ou indépendantes. Ces résultats montrent que les jeunes interrogés sont très majoritairement encore en apprentissage et en formation.

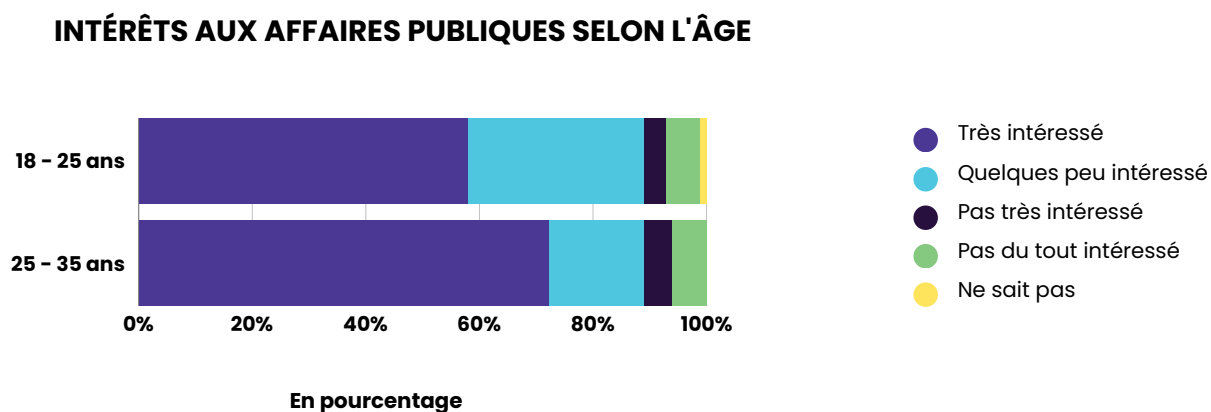
FIGURE 6 : RÉPARTITION SELON L'OCCUPATION/EMPLOI DES RÉPONDANTS



2. Intérêts pour les affaires publiques selon l'âge

L'analyse de la répartition des enquêtés selon les intérêts des répondants pour les affaires publiques révèle que les jeunes de 18-25 ans se disent à 58 % très intéressés par les affaires publiques là où les jeunes de 25-35 ans le sont à 73 %. Concernant la modalité « quelque peu intéressés » par les affaires publiques, les jeunes de 18-25 ans le sont à 31 % tandis que les jeunes de 25-35 ans le sont à 17 %. Pour la modalité « pas très intéressés » par les affaires publiques, les plus jeunes le sont à 4 % et les jeunes de 25-35 ans le sont à 5 %. S'agissant de la modalité « pas du tout intéressés » par les affaires publiques, les chiffres montrent des résultats identiques avec les deux classes d'âge qui expriment un désintérêt avec seulement 6 %. Dans l'ensemble, la répartition des enquêtés selon leurs intérêts pour les affaires publiques montre un plus grand intérêt pour les affaires publiques chez les jeunes de 25-35 ans que chez les plus jeunes.

FIGURE 7 : RÉPARTITION SELON LEURS INTÉRÊTS POUR LES AFFAIRES PUBLIQUES

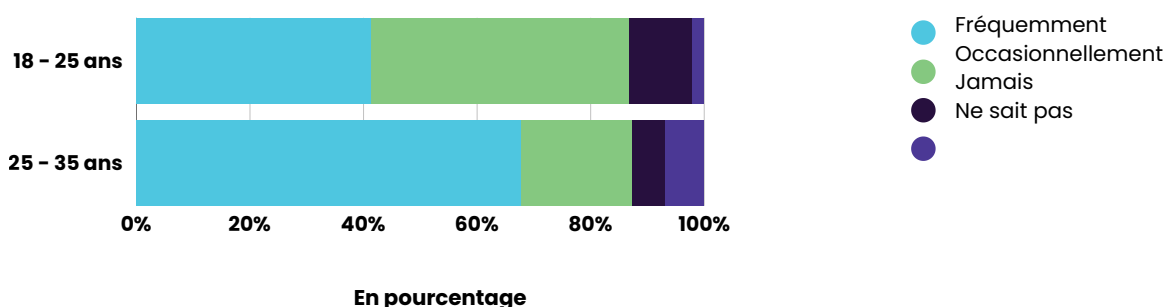


3. Fréquence des discussions sur des questions politiques selon l'âge

L'analyse de la répartition des enquêtés selon les fréquences des discussions sur des questions politiques met en lumière que les jeunes de 18-25 ans discutent fréquemment des questions politiques à 41 % tandis que les jeunes de 25-35 ans en discutent fréquemment à 59 %. Concernant la discussion des questions politiques « occasionnellement », elle se situe à 45 % chez la catégorie 18-25 ans et à 33 % chez les jeunes de 25-35 ans. Cependant, 11 % des jeunes de 18-25 ans et 8 % de la catégorie des 25-35 ans affirment n'avoir « jamais » discuté de questions politiques. Il apparaît donc que les jeunes sont plus engagés dans des discussions politiques que les très jeunes.

FIGURE 8 : RÉPARTITION SELON LES FRÉQUENCES DES DISCUSSIONS SUR DES QUESTIONS POLITIQUES

FRÉQUENCES DES DISCUSSIONS SUR DES QUESTIONS POLITIQUES

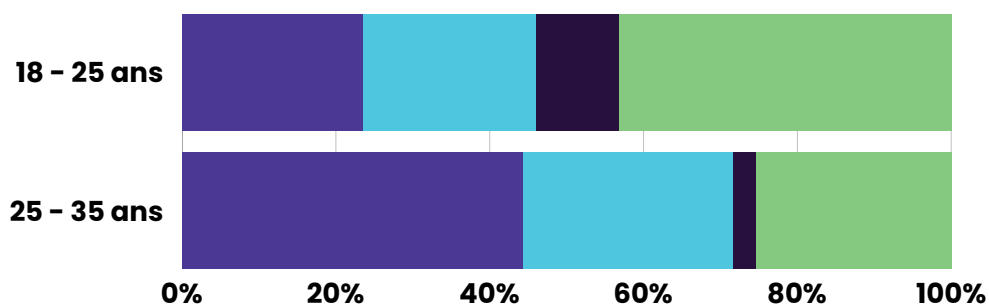


4. Fréquence de participation aux réunions de la communauté selon l'âge

L'analyse de la répartition des enquêtés selon la fréquence de la participation des jeunes aux réunions de la communauté, en rapport avec l'âge, révèle que les jeunes âgés de 18-25 ans déclarent participer souvent aux réunions communautaires à 24 %, tandis que les jeunes de 25-35 ans le font à 45 %. Concernant la modalité de participation aux réunions de la communauté « quelquefois », elle se situe à 23 % chez les jeunes de 18-25 ans et à 27 % chez les jeunes de 25-35 ans. Pour ce qui est de la modalité de participation aux réunions de la communauté « une ou deux fois », elle se situe à 11 % chez les jeunes de 18-25 ans et à 3 % chez la catégorie 25-35 ans. Toutefois, 41 % chez les jeunes de 18-25 ans et 25 % chez les jeunes de 25-35 déclarent n'avoir « jamais » participé aux réunions communautaires. Il y a donc une plus grande participation aux réunions de la communauté chez les jeunes de 25-35 ans que chez les plus jeunes.

FIGURE 9 : RÉPARTITION SELON LA FRÉQUENCE DE LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ

FRÉQUENCE DE LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ



En pourcentage

- Souvent
- Quelques fois
- Une ou deux fois
- Jamais

5. Fréquence d'entrée en contact avec les instances de gouvernances

5.1. Conseil municipal

Le tableau ci-après indique que 56,93 % des jeunes interrogées déclarent n'avoir **jamais** contacté un conseiller municipal au cours de l'année écoulée, 21,29 % d'entre eux affirment avoir contacté un conseiller municipal **seulement quelque fois** durant la même période, 14,85 % disent **souvent** avoir contacté un conseiller municipal et seulement 6,93 % d'entre eux soutiennent avoir toujours contacté un conseiller municipal durant l'année écoulée. Ces statistiques montrent que les jeunes fréquentent peu l'élu local. On peut en déduire qu'il y a peu de proximité entre le Conseil municipal et les jeunes.

TABLEAU 4 : RÉPARTITION SELON LA FRÉQUENCE D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, COMBIEN DE FOIS AVEZ-VOUS CONTACTÉ UN CONSEILLER MUNICIPAL	CLASSE D'ÂGE		TOTAL
	18 - 25 ans	25 - 35 ans	
Jamais	64 55.65 64.65	51 44.35 49.51	115 100.00 56.93
Seulement quelques fois	25 58.14 25.25	18 41.86 17.48	43 100.00 21.29
Souvent	10 33.33 10.10	20 66.67 19.42	30 100.00 14.85
Toujours	0 0.00 0.00	13 100.00 13.59	13 100.00 6.93
TOTAL	99 49.01 100.00	102 50.99 100.00	201 100.00 100.00

5.2. Conseil communal de la jeunesse

Le tableau ci-après indique que 65,84 % des jeunes interrogés déclarent n'avoir jamais contacté un conseiller communal de la jeunesse durant l'année écoulée. Cette proportion atteint 9,9 % pour ceux qui affirment avoir seulement quelques fois contacté ce type de conseiller durant la même période. La proportion est un peu plus élevée 10,89 %) pour les jeunes interrogés qui disent être souvent entrés en contact avec un conseiller communal de la jeunesse. En revanche, elle est seulement de 2,48 % pour ceux qui soutiennent avoir toujours contacté ce genre de conseiller.

Par ailleurs, le tableau indique que 10,89 % des jeunes interrogés déclarent n'avoir pas suffisamment entendu parler du conseiller communal de la jeunesse pour le connaître. Ces chiffres renseignent sur le fait que le Conseil communal de la jeunesse est un dispositif participatif peu connu et peu approprié par les jeunes. Ce qui explique cela c'est la léthargie dans laquelle se trouvent les conseils communaux de la jeunesse (au niveau des cinq communes) au point qu'on a du mal à en trouver qui soit fonctionnel faute d'appui des municipalités. Or, si on les rend dynamiques, ils peuvent constituer un cadre idéal à la participation des jeunes à la gouvernance locale.

TABLEAU 5 : RÉPARTITION SELON LA FRÉQUENCE DE CONTACT AVEC LE CONSEIL COMMUNAL DE LA JEUNESSE

AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, COMBIEN DE FOIS AVEZ-VOUS CONTACTÉ UN CONSEILLER COMMUNAL DE LA JEUNESSE	CLASSE D'ÂGE		TOTAL
	18 – 25 ans	25 – 35 ans	
Jamais	69 51.88 69.70	63 48.12 62.14	132 100.00 65.84
Seulement quelques fois	8 40.00 8.08	12 60.00 11.65	20 100.00 9.90
Souvent	8 36.36 8.08	14 63.64 13.59	22 100.00 10.89
Toujours	0 0.00 0.00	5 100.00 4.85	5 100.00 2.48
Ne sais pas [NPL]	14 63.64 14.14	8 36.36 7.77	22 100.00 10.89
TOTAL	99 49.01 100.00	102 50.99 100.00	201 100.00 100.00

5.3. Conseil de quartier

Le tableau ci-après indique que 52,48 % des jeunes interrogés déclarent n'être **jamais** entrés en contact avec un conseiller de quartier au cours de l'année écoulée. En revanche, 21,78 % d'entre eux affirment avoir **seulement quelques fois** contacté ce type de conseiller. La proportion est un peu plus faible (15,84 %) pour ceux qui disent avoir souvent contacté un conseiller de quartier et de 7,43 % pour ceux qui soutiennent avoir toujours contacté ce genre de conseiller. Par ailleurs, une infime minorité des jeunes interrogés (2,48) déclare n'avoir **pas suffisamment entendu parler** du conseiller de quartier pour le connaître. Au vu de ces chiffres, le Conseil de quartier apparaît comme le dispositif participatif le plus contacté par les jeunes. Il faut rappeler que ce dispositif est communautaire et apolitique. C'est sans doute ce qui explique que les conseillers de quartier soient plus fréquentés que le conseiller municipal ou encore le conseiller communal de la jeunesse. Cette proximité entre jeunes et conseillers de quartier s'explique aussi par le fait que les associations de jeunes femmes et garçons sont une des composantes du Conseil de quartier. Les jeunes s'approprient donc ce dispositif participatif.

TABLEAU 6 : RÉPARTITION SELON LA FRÉQUENCE D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE CONSEIL DE QUARTIER

AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, COMBIEN DE FOIS AVEZ-VOUS CONTACTÉ UN CONSEILLER DE QUARTIER	CLASSE D'ÂGE		TOTAL
	18 - 25 ans	25 - 35 ans	
Jamais	60 56.60 60.61	46 43.40 44.66	106 100.00 52.48
Seulement quelques fois	21 47.73 21.21	23 52.27 22.33	44 100.00 21.78
Souvent	13 40.62 13.13	19 59.38 18.45	32 100.00 15.84
Toujours	2 13.33 2.02	12 86.67 12.62	14 100.00 7.43
Ne sais pas [NPL]	3 60.00 3.03	2 40.00 1.94	5 100.00 2.48
TOTAL	99 49.01 100.00	102 50.99 100.00	201 100.00 100.00

6. Connaissance du maire de la commune selon le genre

L'analyse de la répartition des enquêtés selon la connaissance du nom du maire de chaque commune reflète des différences notables selon le genre. Dans la commune de Cambérène, 51,43 % des hommes connaissent le nom de leur maire, Doune Pathé Mbengue, contre 48,57 % des femmes. À Mékhé, les résultats montrent que 45,24 % des hommes et 54,76 % des femmes connaissent le nom de leur maire, Dr Magatte Wade. Dans la commune de Thiaroye sur Mer, 70,97 % des hommes connaissent le maire, El Mamadou Ndiaye, tandis que seulement 29,03 % des femmes le connaissent. À Khombole, 77,50 % des hommes connaissent le maire, Maguette Boye, contre un faible pourcentage de 22,50 % des femmes. À Yoff, les résultats montrent que 61,76 % des hommes connaissent leur maire, Seydina Issa Laye Samb, tandis que 38,24 % des femmes le connaissent. Concernant ceux qui ne savent pas qui est le maire, 70 % sont des hommes et 30 % des femmes.

Ces résultats, dans l'ensemble, mettent en évidence une surreprésentation des hommes dans la capacité à nommer le maire dans les communes étudiées.

TABLEAU 7 : RÉPARTITION SELON LA CONNAISSANCE DU NOM DE SON MAIRE SELON LE GENRE

NOMS DES MAIRES ET COMMUNES	GENRE		TOTAL
	Homme	Femme	
Doune Pathé Mbengue (Cambérène)	18 51.43 14.40	17 48.57 22.08	35 100.00 17.33
Dr Magatte Wade (Mékhé)	19 45.24 15.20	23 54.76 29.87	42 100.00 20.79
El Mamadou Ndiaye (Thiaroye sur Mer)	22 70.97 17.60	9 29.03 11.69	31 100.00 15.35
Magueye Boye (Khombole)	31 77.50 24.80	9 22.50 11.69	40 100.00 19.80
Ne sait pas	14 70.00 11.20	6 30.00 7.79	20 100.00 9.90
Seydina Issa Laye Samb (Yoff)	21 61.76 16.80	13 38.24 16.88	34 100.00 16.83
TOTAL	125 61.88 100.00	77 38.12 100.00	202 100.00 100.00

7. Connaissance du maire de la commune selon le groupe d'âge

L'analyse de la répartition des enquêtes sur la connaissance du nom du maire de la commune selon le groupe d'âge révèle que dans la commune de Cambérène, 40 % des jeunes de 18-25 ans connaissent le nom de leur maire, Doune Pathé Mbengue, contre 60 % des jeunes de 25-35 ans. À Mékhé, 38,10 % des jeunes de 18-25 ans connaissent le maire, Dr Magatte Wade, contre 61,90 % des jeunes de 25-35 ans. A Thiaroye sur Mer, 25,81 % des jeunes de 18-25 ans connaissent le maire, El Mamadou Ndiaye, contre 74,19 % des jeunes de 25-35 ans. À Khombole, 62,50 % des jeunes de 18-25 ans connaissent le maire, Magueye Boye, contre 37,50 % des jeunes de 25-35 ans. Dans la commune de Yoff, 61,76 % des jeunes de 18-25 ans connaissent le maire, Seydina Issa Laye Samb, contre 38,24 % jeunes de 25-35 ans. Concernant ceux qui ne savent pas qui est le maire, 75 % sont des jeunes de 18-25 ans et 25 % sont des jeunes de 25-25 ans. L'analyse indique globalement que les jeunes âgés de 25-35 ans connaissent mieux leur maire que les plus jeunes (18-25 ans).

TABLEAU 8 : RÉPARTITION SELON LA CONNAISSANCE DU NOM DE SON MAIRE SELON LE GROUPE D'ÂGE

NOMS DES MAIRES ET COMMUNES	GENRE		TOTAL
	Homme	Femme	
Doone Pathé Mbengue (Cambérène)	14 40.00 14.14	20 60.00 20.39	34 100.00 17.33
Dr Magatte Wade (Mékhé)	16 38.10 16.16	26 61.90 25.24	42 100.00 20.79
El Mamadou Ndiaye (Thiaroye sur Mer)	8 25.81 8.08	23 74.19 22.33	31 100.00 15.35
Magueye Boye (Khombole)	25 62.50 25.25	15 37.50 14.56	40 100.00 19.80
Ne sait pas	15 75.00 15.15	5 25.00 4.85	20 100.00 9.90
Seydina Issa Laye Samb (Yoff)	21 61.76 21.21	13 38.24 12.62	34 100.00 16.83
TOTAL	99 49.01 100.00	102 50.99 100.00	201 100.00 100.00

8. Connaissance du président du Conseil communal de la jeunesse (CCJ)

L'analyse de la répartition des enquêtes concernant la connaissance du président du CCJ, selon les classes d'âge, révèle que 51,70 % des jeunes de 18-25 ans ne connaissent pas le président du CCJ, tandis que 48,30 % des jeunes de 25-35 ans partagent cette ignorance. En ce qui concerne ceux qui pensent que le CCJ n'existe pas, 33,33 % des plus jeunes (18- 25 ans) ont cette opinion, contre 66,67 % des jeunes âgés de 25-35 ans. Concernant ceux qui ont pu donner un nom, 45,95 % des plus jeunes (18-25 ans) ont réussi à identifier le président du CCJ, tandis que 54,05 % des jeunes de 25-35 ans l'ont également fait. L'analyse indique que, dans l'ensemble, les jeunes font preuve d'un manque de connaissance quant à la fonction de président du CCJ. Cela suggère un besoin de sensibilisation sur le rôle des conseils communaux de la jeunesse.

TABLEAU 9 : RÉPARTITION SELON LA CONNAISSANCE DU NOM DU PRÉSIDENT DU CCJ

NOM DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL DE LA JEUNESSE	GENRE		TOTAL
	Homme	Femme	
Ne sait pas / n'a pas donné de nom	76 51.70 76.77	70 48.30 68.93	146 100.00 72.77
Pense que cela n'existe pas dans la commune	6 33.33 6.06	12 66.67 11.65	18 100.00 8.91
A donné un nom	17 45.95 17.17	20 54.05 19.42	37 100.00 18.32
TOTAL	99 49.01 100.00	102 50.99 100.00	201 100.00 100.00

9. Connaissance du président du Conseil de quartier

L'analyse de la répartition des enquêtés sur la connaissance du nom du président du Conseil de quartier selon les classes d'âge montre que la majorité des jeunes de 18-25 ans (56,56 %) déclarent ignorer qui est le président du Conseil de quartier, tandis que 43,44 % des jeunes de 25-35 ans partagent cette ignorance. Concernant ceux qui ont donné un nom, 37,50 % des plus jeunes (18-35 ans) ont réussi à nommer le président du Conseil de quartier, alors que 62,50 % des jeunes de 25-35 ans ont également pu le faire.

Cette analyse montre que les plus jeunes (18-25 ans) sont moins informés sur le président du Conseil de quartier que les jeunes de 25-35 ans. L'ignorance plus marquée chez les plus jeunes suggère un besoin d'initiatives de sensibilisation sur le rôle du Conseil de quartier.

TABLEAU 10 : RÉPARTITION SELON LA CONNAISSANCE DU NOM DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER

NOM PRÉSIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER	GENRE		TOTAL
	Homme	Femme	
Ne sait pas / n'a pas donné de nom	69 56.56 69.70	53 43.44 51.46	122 100.00 60.40
A donné un nom	30 37.50 30.30	49 62.50 48.54	79 100.00 39.60
TOTAL	99 49.01 100.00	102 50.99 100.00	201 100.00 100.00

10. Connaissance d'un membre au Conseil municipal

L'analyse de la répartition des enquêtés concernant la connaissance d'un membre du Conseil municipal selon les classes d'âge met en lumière que 56,90 % des plus jeunes (18-25 ans) ne connaissent pas de membre du Conseil municipal, tandis que 43,10 % des jeunes de 25-35 ans partagent cette méconnaissance. En revanche, concernant ceux qui affirment connaître un membre du Conseil municipal, seulement 25 % des jeunes de 18- 25 ans répondent par l'affirmative, tandis que 75 % des jeunes de 25-35 ans connaissent un membre de ce conseil. Les données montrent ainsi que les jeunes de 18-25 ans sont significativement moins informés sur les membres de leur Conseil municipal comparé aux jeunes de 25-35 ans.

TABLEAU 11 : RÉPARTITION SELON LA CONNAISSANCE D'UN MEMBRE AU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL	GENRE		TOTAL
	Homme	Femme	
Oui	66 56.90 98.51	49 43.10 94.34	115 100.00 96.67
Non	1 25.00 1.49	3 75.00 5.66	4 100.00 3.33
TOTAL	67 55.83 100.00	52 44.17 100.00	119 100.00 100.00

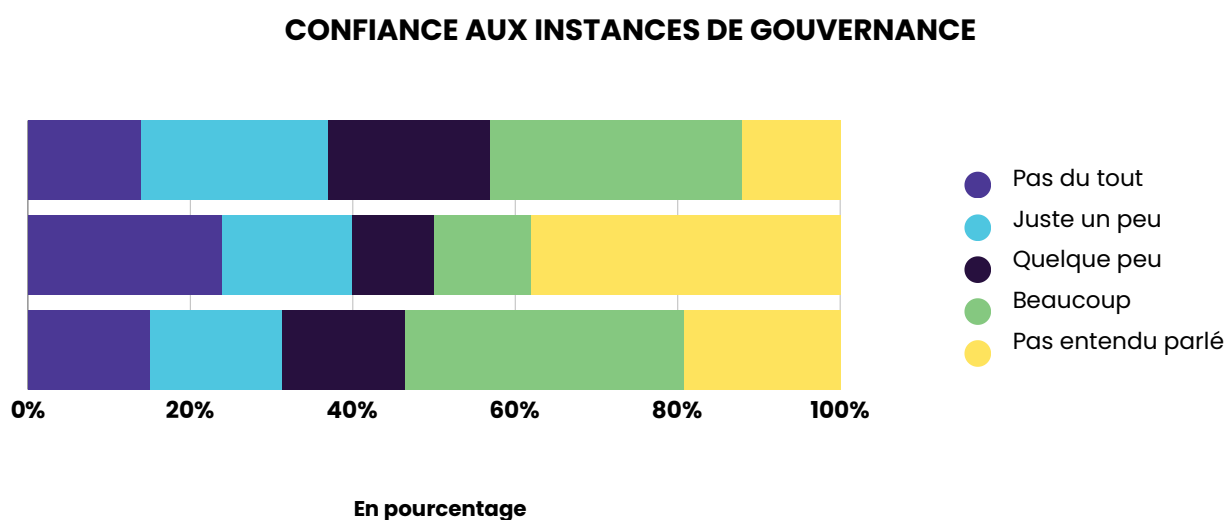
11. Niveau de confiance envers les instances de gouvernances locales

À la lecture de la figure ci-après, il apparaît que 14 % des enquêtés déclarent n'avoir pas du tout confiance à l'égard du Conseil municipal, 23 % y ont juste peu confiance, 20 % quelque peu confiance, 31 % y ont beaucoup confiance et 12 % n'en n'ont pas suffisamment entendu parler pour en avoir un avis. Pour ce qui est du Conseil communal de la jeunesse, 24 % des jeunes interrogés affirme n'y avoir pas du tout confiance, 16 % y ont juste un peu confiance, 10 % y ont quelque peu confiance, 12 % y ont beaucoup confiance et 38% n'en n'ont pas suffisamment entendu parler pour en avoir un avis. En ce qui concerne le Conseil de quartier, 15 % des jeunes interrogés soutiennent n'y avoir pas du tout confiance, 16 % y ont juste un peu confiance, 15 % y ont quelque peu confiance, 34 % y ont beaucoup confiance et 19 % n'en n'ont pas suffisamment entendu parler pour en avoir un avis.

De ce qui précède, il ressort que le Conseil de quartier est le dispositif participatif qui inspire plus confiance et le Conseil communal de la jeunesse celui qui en inspire le moins. Le niveau de proximité et de fréquentation, évoqué plus haut, est un élément explicatif de cela. Les Conseils de quartier sont décrits par les personnes interrogées comme « le lieu par excellence de la démocratie locale ». Il est ainsi plus ou moins approprié par les jeunes. On observe le contraire avec le Conseil communal de la jeunesse qui souvent même est inexistant dans certaines communes concernées par l'enquête.

Le manque de confiance à l'égard des dispositifs participatifs s'explique par le fait qu'ils sont perçus comme politisés et gérés de façon solitaire suivant une approche top down, dont les membres sont cooptés suivant une logique partisane avec peu de légitimité sociale. Ces dispositifs restent en effet « largement sous contrôle des autorités locales et rendent très difficile les tentatives de débordement du cadre fixé ».

FIGURE 10 : RÉPARTITION SELON LE NIVEAU DE CONFIANCE AUX INSTANCES DE GOUVERNANCES LOCALES



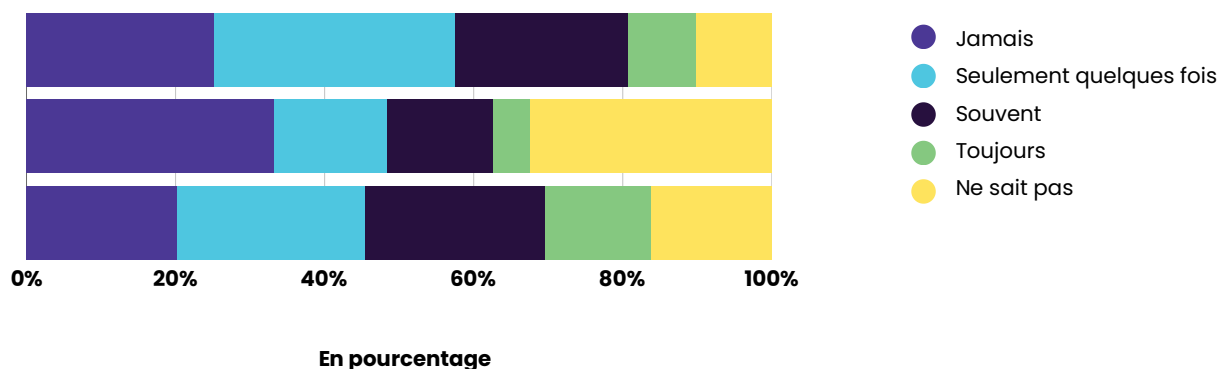
12. Fréquence d'écoute par les organes de gouvernance

La figure ci-après indique les efforts d'écoute des jeunes par les organes de gouvernance locale. Ainsi, s'agissant du Conseil municipal, les jeunes interrogés estiment qu'il passe 25 % de son temps à ne jamais les écouter, 32 % de son temps à les écouter seulement quelques fois, 23 % de son temps à souvent les écouter et 9 % de son temps à toujours les écouter. Pour ce qui est du Conseil communal de la jeunesse, les personnes interrogées affirment qu'il passe 33 % de son temps à ne jamais écouter les jeunes, 15 % de son temps à écouter seulement quelques fois, 14 % de son temps à souvent les écouter et 5 % de son temps à toujours les écouter. Concernant le Conseil de quartier, les jeunes interrogés estiment qu'il passe 20 % de son temps à ne jamais les écouter, 25 % de son temps à les écouter seulement quelques fois, 24 % de son temps à souvent les écouter et 14 % de son temps à toujours les écouter.

Il apparaît donc que le Conseil de quartier est le dispositif participatif le plus à l'écoute des jeunes, et le Conseil communal de la jeunesse celui qui est le moins à l'écoute des jeunes. Ce qui est en jeu ici c'est la « légitimité de proximité » (Rosanvallon, 2008). Celle-ci impose aux pouvoirs élus de se confronter en permanence aux attentes dont ils sont l'objet à travers des épreuves de discussion de validation de leurs projets. Ainsi, dans nos démocraties de plus en plus participatives, le peuple ne se borne plus à désigner ses représentants à chaque consultation électorale. Les citoyens aspirent à être associés aux décisions, à être consultés, à contrôler les comportements des gouvernants.

FIGURE 11 : RÉPARTITION SELON LA FRÉQUENCE D'ÉCOUTE PAR LES ORGANES DE GOUVERNANCE

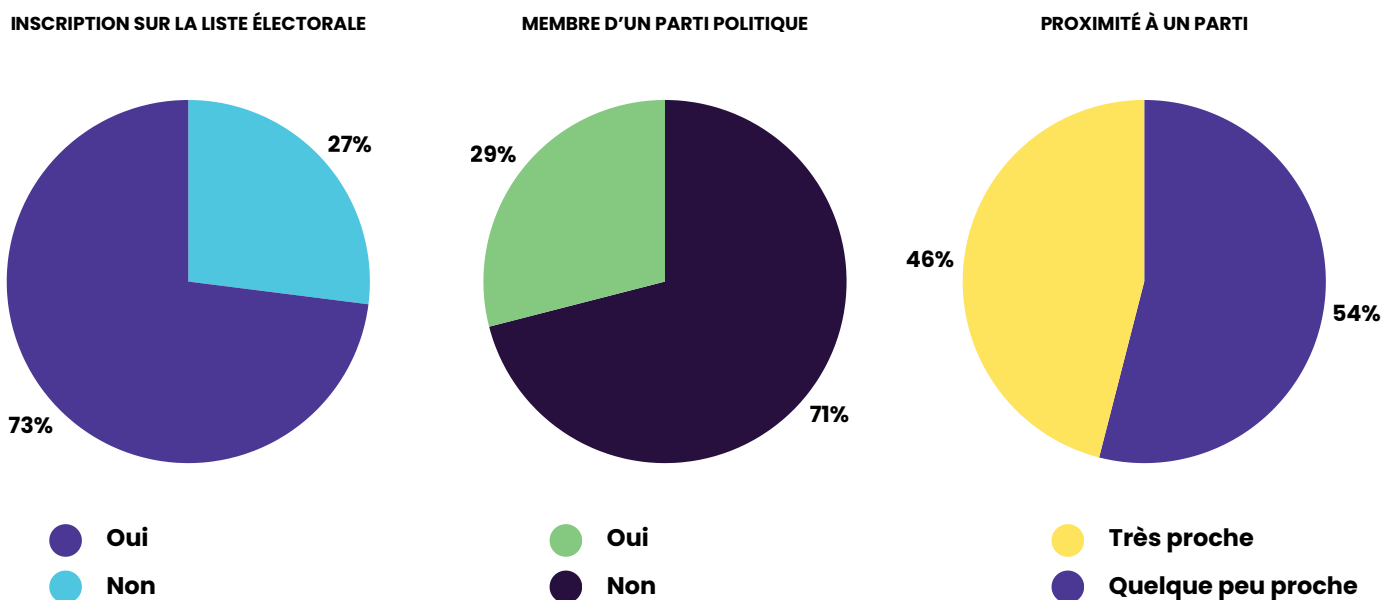
ESTIMATION FRÉQUENCE D'ÉCOUTE DES ORGANES DE GOUVERNANCE



13. Niveau d'inscription sur les listes électorales

La figure ci-après indique que les jeunes interrogés sont majoritairement inscrits sur les listes électorales. En effet, 73 % d'entre eux disent y être inscrits contre seulement 27 % qui déclarent ne pas y être inscrits. Aussi, 46 % d'entre eux affirment être très proches d'un parti politique contre 54 % qui soutiennent être quelque peu proches d'un parti politique. En revanche, seuls 29 % d'entre eux disent être membre d'un parti politique contre 71 % qui déclarent ne pas être membre d'un parti politique. Ces chiffres montrent que les jeunes sont politisés. Il y a ainsi, de leur part, un investissement en termes d'attention et d'intérêt, voire la participation active à la vie politique. Cependant, ils sont conscients que l'engagement politique est prenant en temps et en énergie et que ce n'est pas évident de combiner cela avec les études ; d'où un faible taux de militantisme actif au sein des appareils politiques.

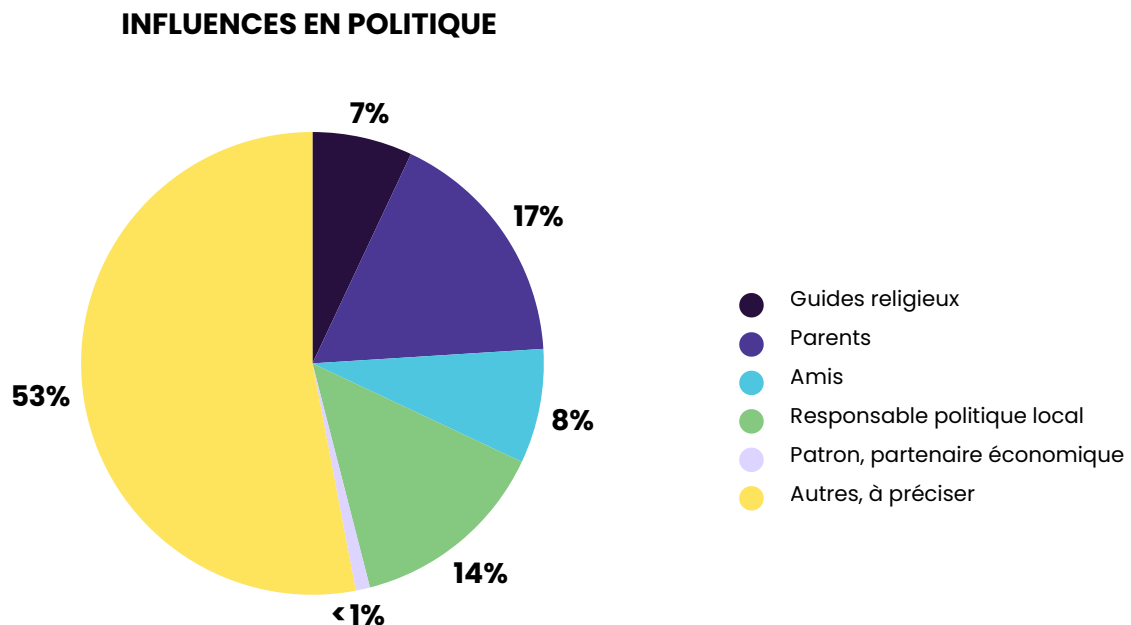
FIGURE 12 : RÉPARTITION SELON LE POURCENTAGE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



14. Influences des choix en politique

La figure ci-après indique que les choix politiques des jeunes interrogés sont influencés à 17 % par les parents, à 14 % par le responsable politique local, à 8 % par les amis, à 7 % par le guide religieux, à près de 1 % par le patron ou le partenaire économique et à 53 % par autre chose. Ce dernier pourcentage renseigne sur le fait que les jeunes sont, très faiblement, sous tutelle politique. Ils développent ainsi un apprentissage de leur propre rôle politique. Par conséquent, bien qu'intériorisant des normes et valeurs du système social avec plusieurs lieux de socialisation politique (famille, école, lieu de travail, réseaux associatifs...), ils tranchent et opèrent librement leurs choix politiques. Ils développent une rationalité instrumentale qui s'inscrit dans une perspective de calcul des avantages et inconvénients d'un choix politique. Cela veut dire qu'ils agissent de manière utilitariste pour maximiser leurs intérêts.

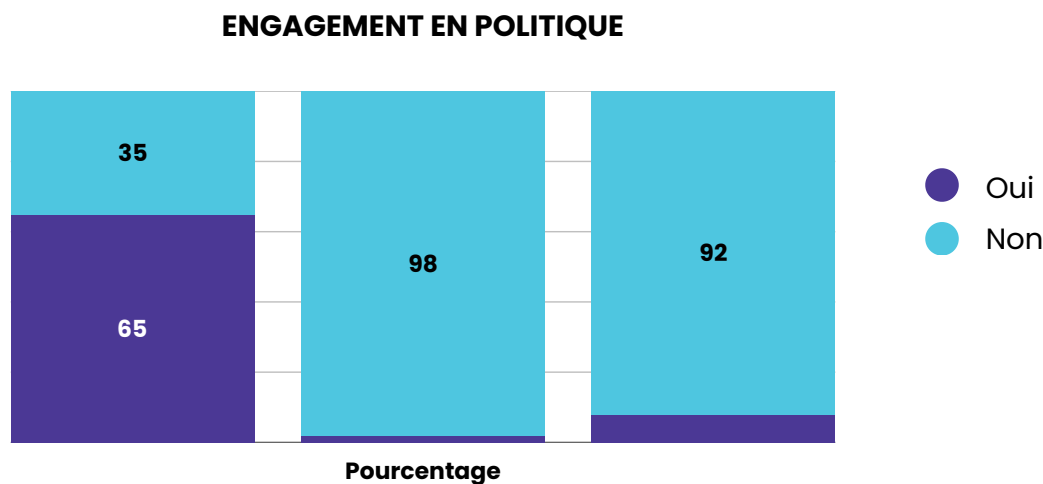
FIGURE 13 : RÉPARTITION SELON LES NIVEAUX D'INFLUENCES DES CHOIX EN POLITIQUE



15. Niveau d'engagement en politique

La figure ci-après indique que 65 % des jeunes interrogés affirment avoir voté lors des dernières élections territoriales organisées en 2022, là où 35 % soutiennent n'avoir pas voté à ces mêmes élections. Cependant, elle indique aussi que seuls 2 % ont posé leur candidature lors de ces mêmes échéances électorales contre 98 % qui disent n'avoir pas été candidat. Par ailleurs, à la question de savoir s'ils ont une fois obtenu un mandat d'élu local, seuls 8 % d'entre eux répondent par l'affirmative et 92 % par la négative. Ces résultats indiquent un taux de participation des jeunes aux élections locales qui est assez satisfaisant. Toutefois, ils demeurent encore très faiblement présents dans les exécutifs locaux. Cela s'explique, entre autres, par le fait que très peu de jeunes sont investis et figurent en bonne place dans les listes pour les élections municipales notamment. Certains d'entre eux justifient cela par le fait qu'ils ne sont ni informés, encore moins associés aux processus d'investiture. Un favoritisme, une opacité et une nébuleuse semblent entourer ce processus.

FIGURE 14 : RÉPARTITION SELON LE NIVEAU D'ENGAGEMENT EN POLITIQUE



16. Raison de l'engagement politique

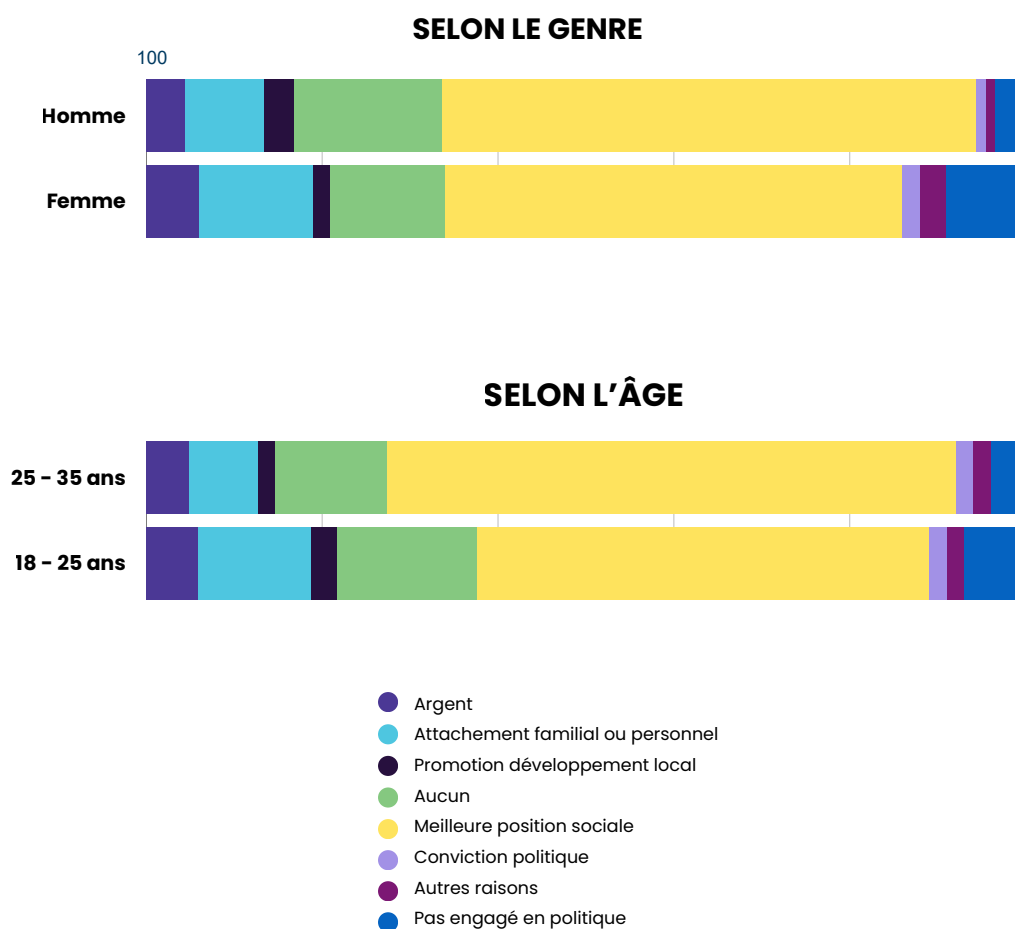
La figure ci-après indique les raisons de l'engagement politique selon le genre et la classe d'âge.

Selon le genre, les jeunes femmes interrogées expliquent leur engagement politique à 64 % pour des raisons de promotion du développement local, 15 % pour des raisons de conviction politique, 8 % pour des raisons de meilleure position sociale, 4 % pour des raisons pécuniaires, 3 % pour des raisons d'attachement familial ou personnel. En ce qui concerne les jeunes hommes, ils expliquent leur engagement politique à 52 % pour des raisons de promotion du développement local, 13 % pour des raisons de conviction politique, 13 % pour des raisons de meilleure position sociale, 6 % pour des raisons pécuniaires et 2 % pour des raisons d'attachement familial ou personnel. Il est à noter que la proportion des jeunes qui s'engagent pour la promotion du développement local est légèrement plus élevée chez les jeunes hommes (64 %) que chez les jeunes femmes (52 %). Ils sont sans doute plus disponibles que les jeunes femmes, elles, qui doivent aider leurs mamans à la maison.

Selon la classe d'âge, les jeunes de 18-25 ans expliquent leur engagement politique à 52 % par la promotion du développement local, 16 % par conviction politique, 13 % par la recherche d'une meilleure position sociale, 6 % par l'argent et 3 % par attachement familial ou personnel. Pour les jeunes âgés de 25-35 ans, ils expliquent leur engagement politique à 66 % par la promotion du développement local, 13 % par conviction politique, 8 % par la recherche d'une meilleure position sociale, 5 % par l'argent et 2 % par attachement familial ou personnel.

Il apparaît donc que les raisons de l'engagement politique des jeunes, quel que soit le genre et la classe d'âge, se trouvent dans leur volonté de promouvoir le développement local. Cela est corroboré par le fait que les associations de jeunes au niveau local et communautaire se spécialisent, la plupart du temps, dans des activités de développement local et de citoyenneté. C'est notamment le cas des associations estudiantines. Ce désintéressement dans l'engagement politique des jeunes est un atout non négligeable dont il importe pour les promoteurs de la gouvernance locale de prendre la pleine mesure.

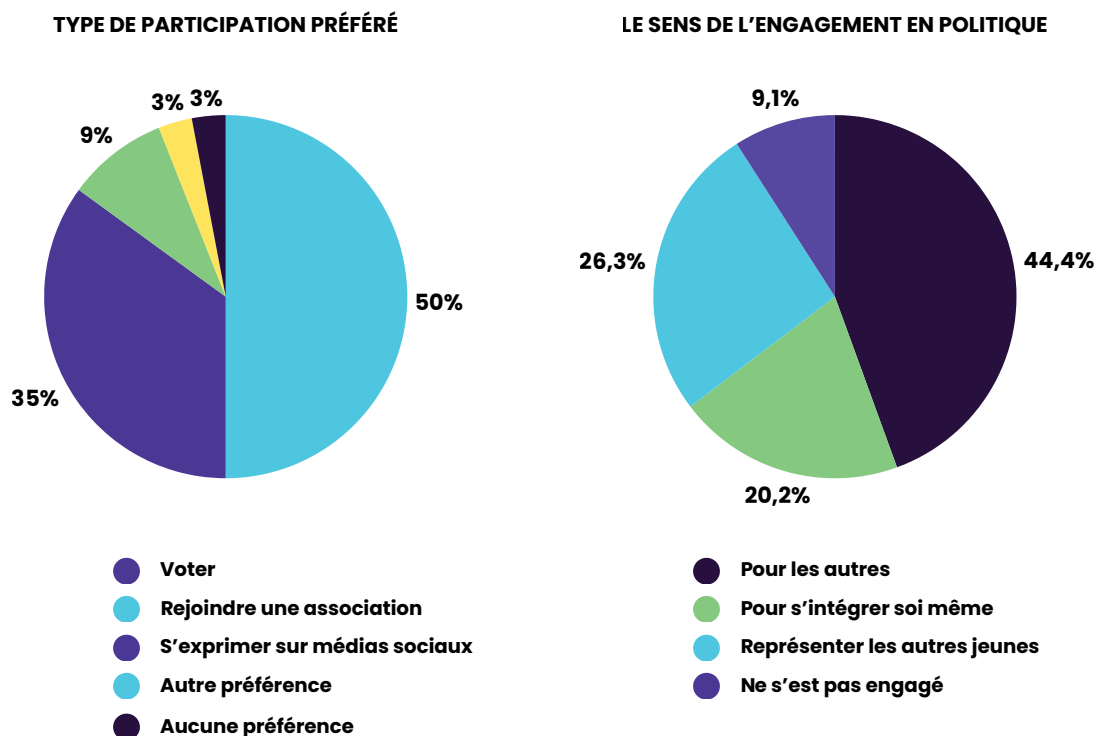
FIGURE 15 : RÉPARTITION SELON LA RAISON DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE



17. Forme de participation privilégiée

La figure ci-après indique que les jeunes interrogés donnent divers sens à leur engagement au niveau local. Il y a d'abord l'engagement pour représenter les autres jeunes (44 %), ensuite l'engagement pour les autres (26 %), enfin l'engagement pour s'intégrer soi-même (21 %). La figure indique aussi plusieurs types de participation des jeunes dont la préférée de ces derniers est d'abord le vote (50 %), ensuite rejoindre une association ou un collectif (35 %), enfin s'exprimer sur les médias sociaux (9 %). Ces chiffres indiquent, d'une part, un désir des jeunes de représenter leurs pairs dont la présence dans les dispositifs participatifs au niveau local est encore très faible. D'autre part, ces chiffres renseignent sur le fait que les jeunes ne se contentent pas d'être actifs sur les réseaux sociaux. Au contraire, ils sont actifs sur le terrain, se mobilisent, prennent des initiatives avec ou sans le soutien des élus locaux. Cela est à contre-courant des idées reçues sur une prétendue passivité, attentisme et manque de dynamisme des jeunes.

FIGURE 16 : RÉPARTITION SELON LE SENS DE L'ENGAGEMENT ET LE TYPE DE PARTICIPATION PRIVILÉGIÉ



18. Existence des mécanismes de gouvernance

La figure ci-après indique l'existence de mécanismes de gouvernance locale connus des jeunes interrogés. Parmi ces mécanismes, 27 % renvoient au Conseil de quartier, 19 % au Conseil municipal, 17 % au Conseil communal de la jeunesse. Par ailleurs, un pourcentage élevé de 34 % renvoie à l'inexistence de mécanisme de gouvernance locale.

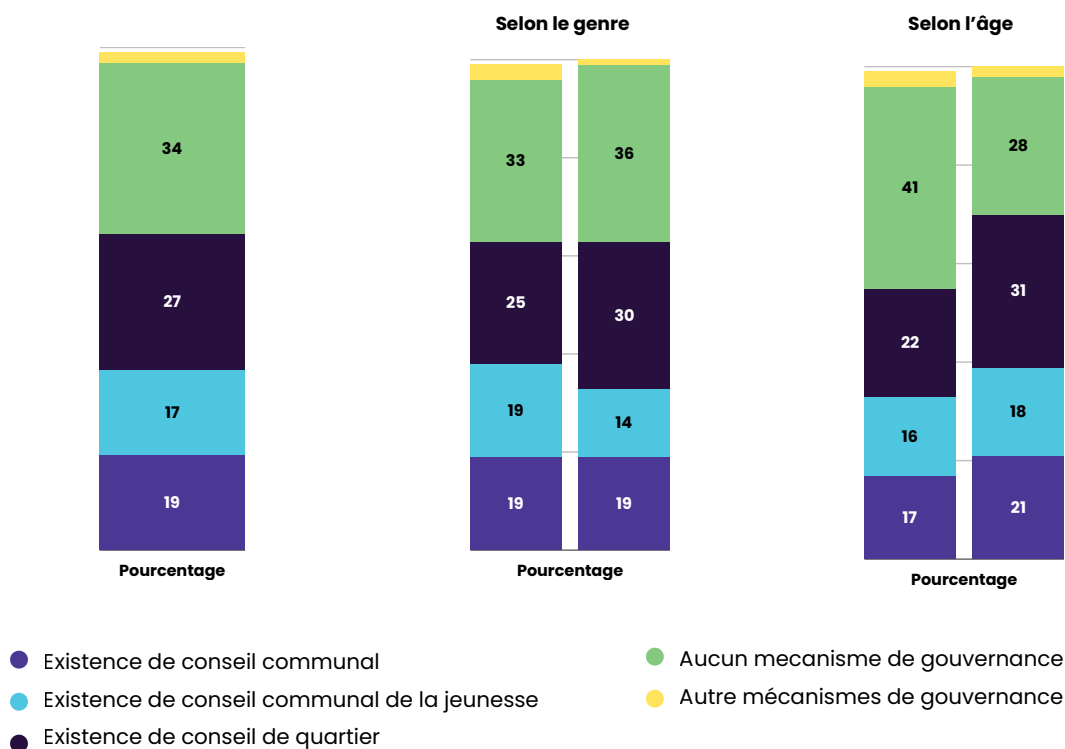
Ces données désagrégées selon le genre et la classe d'âge nous permettent d'affiner l'analyse. En effet, selon le genre, les jeunes femmes citent plus l'existence du conseil de quartier (30 %) que les jeunes hommes (25 %). Par contre, pour le conseil municipal et le conseil communal de la jeunesse, il est plus cité par les jeunes hommes (respectivement

20 % et 19 %) que les jeunes femmes (qui les citent respectivement à 19 % et 14 %). Selon la classe d'âge, les jeunes de 25-35 ans citent plus l'existence du conseil de quartier (31 %) que les jeunes de 18-25 ans (22 %). Ils citent aussi plus l'existence du Conseil municipal et du Conseil communal de la jeunesse (à respectivement 21 % et 18 %) que les plus jeunes (qui les citent à respectivement 17 % et 16 %).

Ces statistiques renseignent, d'une part, sur le fait qu'il y a une faible connaissance par les jeunes des mécanismes locaux de gouvernance locale. D'autre part, cela témoigne du fait que le Conseil communal de la jeunesse en particulier est une institution peu dynamique au niveau local, parfois même elle est inexistante dans certaines communes où l'enquête a eu lieu. C'est donc un dispositif à repenser dans son ensemble.

FIGURE 17 : RÉPARTITION SELON LA CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DE MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

MÉCANISMES DE GOUVERNANCE EXISTANTS

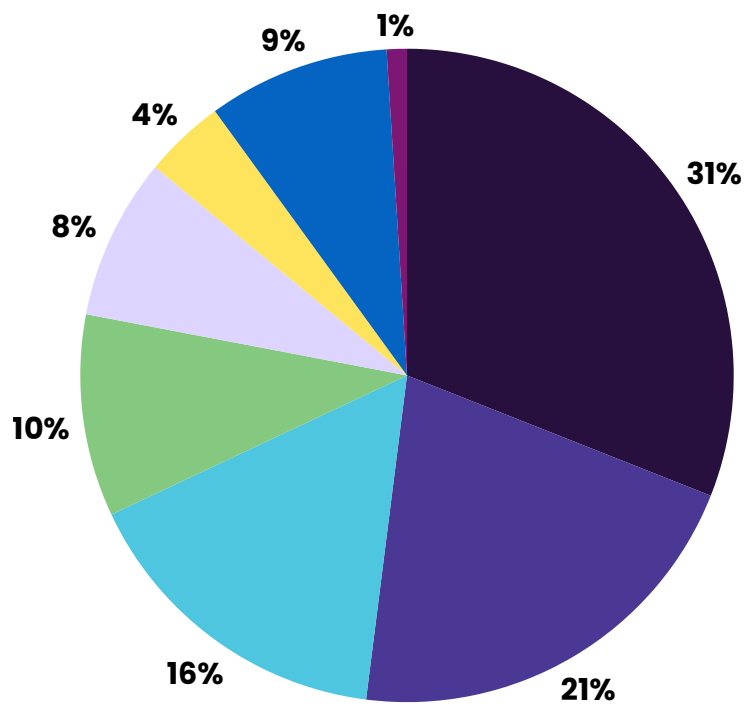


19. Appréciation de l'utilité des dispositifs participatifs au niveau local pour les jeunes

La figure ci-après indique que les dispositifs participatifs sont perçus, par les jeunes interrogés, à 31 % d'une assez grande utilité, à 21 % d'une grande utilité, à 16 % d'une très grande utilité, à 10 % de peu d'utilité, à 8 % de très peu d'utilité et à 4 % de pas du tout d'utilité. Ces résultats renseignent sur le fait que ces dispositifs sont globalement perçus comme utiles et essentiels pour conforter la démocratie participative dont les personnes interrogées ont une bonne connaissance du principe général qui est que les citoyens doivent être consultés avant la prise de décision politique. Les personnes interrogées mesurent aussi les nombreuses difficultés que cela pose en termes d'organisation de la consultation, des limites de la concertation, de risques de cooptation et de populisme.

FIGURE 18 : RÉPARTITION SELON L'APPRÉCIATION DE L'UTILITÉ DES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS POUR LES JEUNES

APPRÉCIATION DE L'UTILITÉ DES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS POUR LES JEUNES



- Assez grande utilité
- Grande utilité
- Très grande utilité
- Peu d'utilité
- Très peu d'utilité
- Pas du tout d'utilité
- Ne sais pas [Ne pas lire]

CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET COMMUNAUTAIRES DE GOUVERNANCE LOCALE AU SÉNÉGAL



● CHAPITRE 3. CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET COMMUNAUTAIRES DE GOUVERNANCE LOCALE AU SÉNÉGAL

La définition de la gouvernance locale part de la notion de proximité qui met en relation les gouvernants et les gouvernés mais surtout la capacité des derniers d'avoir un regard critique sur le mode de gestion des premiers (Gaye et al., 2010). Au Sénégal, la décentralisation a été un des modes opératoires de mise en œuvre de la gouvernance locale. En lisant l'exposé des motifs de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales (CGCL), on apprend que dès son accession à la souveraineté internationale, le pays a opté pour une politique de décentralisation prudente, progressive et irréversible. Cette option a été confirmée au cours des différentes phases qui ont marqué cette politique.

La première réforme majeure de 1972 pose l'acte précurseur de libertés locales plus affirmées, avec la création des communautés rurales, la promotion de la déconcentration et la régionalisation du plan. La deuxième réforme majeure, réalisée en 1996 « dans le souci d'accroître la proximité de l'État et la responsabilité des collectivités locales », consacre la régionalisation avec, notamment, l'érection de la région en collectivité locale, la création de communes d'arrondissement. La réforme de 1996 a constitué un tournant décisif dans le processus sénégalais de décentralisation puisqu'elle modifie, fondamentalement, les relations entre l'État et les collectivités locales en renforçant l'autonomie de gestion par, entre autres, la libre administration et l'allègement du contrôle, ainsi que les compétences de ces dernières dans neuf domaines. Elle a également été marquée par l'institution de nouveaux dispositifs destinés au renforcement des moyens financiers, humains et matériels des collectivités locales afin qu'elles puissent assurer une bonne gestion de leurs compétences. La troisième réforme, après constat des faiblesses et contraintes qui pèsent encore sur la mise en œuvre de la politique de décentralisation, vise à organiser le Sénégal en « territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Elle est baptisée « l'Acte III de la décentralisation ».

Les dispositifs de participation et de gouvernance locale peuvent être distingués selon leur caractère institutionnel ou communautaire. Dans la première catégorie, nous avons le Conseil municipal, le Conseil de quartier et le Conseil communal de la jeunesse. Dans la seconde catégorie, il s'agit des organismes communautaires de base (OCB). Le fonctionnement des dispositifs institutionnels est très standardisé. Cependant, pour les OCB, elles ont des spécificités dans chaque commune que l'enquête de terrain nous a permis de relever.

1. Les dispositifs institutionnels de gouvernance locale

Il s'agit du Conseil municipal, du Conseil de quartier et du Conseil communal de la jeunesse.

1.1. Le Conseil municipal

Le CGCL dispose en son article 71 que « le Conseil municipal, par ses délibérations, le maire par ses décisions, par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la commune ». Le Conseil municipal, composé de conseillères et de conseillers municipaux élus pour cinq ans au suffrage universel direct, conformément au Code électoral, est l'organe délibérant de la commune. Il élit, en son sein, le maire et un ou plusieurs adjoints. Son bureau est composé du maire et des adjoints élus. Il peut émettre des vœux, par écrit, sur toutes les questions ayant un intérêt local, notamment sur celles concernant le développement économique et social de la commune. Il est tenu informé de l'état d'avancement des travaux et des actions financés par la commune ou réalisés avec sa participation. Les séances du Conseil municipal sont publiques sauf si le Conseil en décide autrement à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Il peut, s'il le juge nécessaire, demander au représentant de l'État d'entendre des fonctionnaires ou agents de l'État ou des collectivités publiques. Il peut également entendre toute autre personne. Le compte rendu de la séance est, dans la huitaine, affiché par extraits à la porte de la mairie. Certification de l'affichage du compte-rendu est faite par le maire et mentionnée au registre des délibérations. Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre côté et paraphé par le représentant de l'État. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer. Tout habitant ou contribuable a le droit, à ses frais, de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Le Conseil municipal ne peut déléguer ses attributions. Cependant, il peut former, au cours de la première session annuelle, des commissions pour l'étude des questions entrant dans ses attributions. Ces commissions peuvent se réunir pendant la durée et dans l'intervalle des sessions. La participation à ces commissions est gratuite. Les commissions sont convoquées par le maire, dans les huit jours qui suivent leur constitution ou, à plus bref délai, sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent, chacune, un président et un vice-président. Le président convoque et préside les réunions de la commission. En cas d'absence, il est suppléé par le vice-président. Le président ou son remplaçant peut faire appel à toute personne dont la compétence peut éclairer les travaux de la commission.

Après cette présentation des attributions du Conseil municipal, ainsi que son fonctionnement, il importe de s'appesantir sur la place des jeunes dans ce type de dispositif à la lumière de l'enquête de terrain qui a été réalisée au niveau des cinq communes cibles.

Le focus group organisé dans la commune de Thiaroye sur Mer a révélé que sur 66 conseillers municipaux, les jeunes sont au nombre de 22, soit 33,33 % de jeunes présents au niveau du Conseil municipal. Par contre, sur les 19 commissions que compte le Conseil, 15 sont présidées par des jeunes. Enfin, pour le bureau municipal, sur les cinq membres qu'il compte, seuls deux sont des personnes âgées. Ce taux de présence des jeunes dans les instances de gouvernance de la commune de Thiaroye sur Mer est assez faible. Cependant il est satisfaisant en comparaison avec le reste des communes ciblées par l'enquête. Pour comprendre cela, il importe de rappeler que le maire de ladite commune a été élu lors des dernières élections territoriales sous la bannière de YEWWI ASKAN WI, coalition politique dont était membre le parti PASTEF-LES PATRIOTES et qui a été soutenue par les jeunes qu'il a beaucoup contribué à responsabiliser et à mettre au-devant du combat politique depuis sa création en 2014.

PHOTO 1 : FOCUS GROUP À THIAROYE SUR MER



Source : Enquête de terrain, 21 septembre 2024.

À Cambérène, la présence des jeunes au niveau du Conseil municipal est plus faible car sur les 66 conseillers municipaux, seuls 12 sont des jeunes, soit un pourcentage de 18,18 %. Cette faible présence est plus remarquable au niveau de la présidence des commissions car sur les 19 que compte la municipalité, seules trois sont présidées par des jeunes. Par contre, il n'y a pas de jeunes au sein du bureau municipal. Ce faible taux de présence des jeunes s'explique par le contexte à Cambérène où la religion et la tradition sont encore pesantes et imposent aux jeunes de suivre les injonctions des anciens surtout dans la confection des listes aux différentes élections territoriales.

PHOTO 2 : OBSERVATION PARTICIPANTE À CAMBÉRÈNE



Source : Enquête de terrain, 28 septembre 2024.

Au niveau de la commune de Khombole, sur les 46 membres que compte le Conseil municipal, on comptabilise 6 jeunes (soit 13,04 %). La parité est respectée au niveau du conseil (avec 23 hommes et 23 femmes) et au niveau du Bureau municipal. Sur les 17 commissions, 6 sont dirigées par des jeunes et des femmes. Cela montre une présence encore faible des jeunes dans la gouvernance de la municipalité. La commune de Khombole étant située entre la ruralité et l'urbanité, cela permet sans doute de comprendre le faible taux de présence des jeunes dans la commune et dans les instances de gouvernance, préférant explorer ailleurs de meilleures conditions de vie.

PHOTO 3 : FOCUS GROUP À KHOMBOLE.



Source : Enquête de terrain, 24 septembre 2024.

Pour ce qui est de la commune de Mékhé, le Conseil municipal est composé de 46 membres dont trois jeunes ; ce qui représente un pourcentage de 6,52 %. Par contre, l'équipe municipale est composée à plus de 80 % par des jeunes agents qui constituent la force de travail de la commune. On note également que sur les 13 commissions que comptent le Conseil, une seule (celle des finances) est dirigée par un jeune. Mékhé enregistre donc le plus faible taux de présence de jeunes dans les instances de gouvernance de la municipalité. Cette ville reste encore très rurale dans sa configuration avec un foyer artisanal très dense. Les valeurs traditionnelles y restent encore très dominantes et favorisent les personnes âgées dans les instances de décisions.

PHOTO 4 : FOCUS GROUP À MÉKHÉ



Source : Enquête de terrain, 24 septembre 2024.

C'est à Yoff que la présence des jeunes au sein du Conseil municipal est la plus importante car sur les 76 membres du Conseil, il y a une majorité de jeunes (plus de 50 %) d'après les informations recueillies. Ici aussi, tout comme à Thiaroye sur Mer, le maire a été élu sous la bannière de YEWWI ASKAN WI avec une liste où les jeunes ont été massivement investis et se sont fortement mobilisés. Il est donc tout à fait compréhensible qu'ils soient bien représentés dans les instances de gouvernance de la municipalité.

PHOTOS 5 : FOCUS GROUP À YOFF



Source : Enquête de terrain, 23 septembre 2024.

À la lumière de ce qui précède, l'on peut constater qu'il y a, globalement, une faible présence des jeunes au niveau des conseils municipaux. Les contraintes auxquelles font face les jeunes et qui expliquent leur faible présence dans ce dispositif de gouvernance sont abordées dans le chapitre suivant. Qu'en est-il des Conseils de quartier ?

1.2. Le Conseil de quartier

Aux termes de l'article 83 du CGCL : « Des citoyens ou des représentants d'associations d'un quartier ou d'un village peuvent se constituer en un conseil consultatif. Ces conseils sont consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur tout dossier intéressant le quartier ou le village ». Le Conseil de quartier est une structure fédérative apolitique,

non confessionnelle et non corporative reconnue par la municipalité (Faye, 2020). Espace de concertation et de mise en cohérence des actions et des acteurs autour des problèmes de développement du quartier, il constitue un cadre de promotion de la citoyenneté et d'expression de la démocratie participative en complément de la démocratie représentative. Le Conseil de quartier comprend :

- Les associations sportives et culturelles (ASC),
- Les groupements de promotion féminine (GPF) ou les mbootay,
- Les organisations de jeunes (filles et garçons),
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations à thème comme l'Association de parents d'élèves (APE), Les comités de santé,
- Les groupements d'intérêt économique (GIE) à vocation communautaire,
- Les associations de développement de quartier.

À titre consultatif, des notables ainsi que des personnes ressources (toute personne disposant d'une expertise avérée dans un domaine bien précis, d'un capital financier ou relationnel) résidant dans le quartier peuvent être membres du Conseil de quartier. Le délégué de quartier et les conseillers municipaux résidant dans le quartier sont membres de droit du Conseil de quartier. Toutefois, ils ne peuvent être élus au poste de président du Conseil de quartier. Le conseil de quartier a principalement pour objectif de :

Susciter et/ou soutenir les initiatives d'auto-promotion développées dans le quartier ; Contribuer à la réalisation des projets ayant pour cadre le quartier (Plan de développement du quartier) ; Constituer un interlocuteur privilégié pour toute intervention liée à des actions de développement dans le quartier, en rapport avec les autorités municipales ; Jouer le rôle d'interface entre les populations et les partenaires au développement.

Le conseil de quartier a principalement pour vocation de servir de :

- Cadre d'échanges, de partage d'informations entre citoyens mais aussi entre citoyens et les autres acteurs intervenant dans le quartier ;
- Espace de concertation et de dialogue entre citoyens et collectivité locale sur les questions de développement du quartier ;
- Espace de formation et d'éducation à la citoyenneté.

Il a pour rôles et responsabilités :

- favoriser la participation des populations à la gestion des affaires locales ;
- renforcer l'information et la capacité d'intervention des habitants sur les questions de développement du quartier ;
- renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les citoyens du quartier ;
- favoriser la concertation sur les politiques publiques locales ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie ;
- faciliter la conduite de projets locaux par les habitants ;
- encourager le développement d'une citoyenneté active ;
- encourager le lien social et la valorisation des potentialités du quartier ;
- formuler toute proposition concernant le développement du quartier (avis, contribution...) aux autorités locales et partenaires ;
- appuyer la structuration du mouvement associatif ;
- encourager et accompagner les porteurs de projets et les micro-entrepreneurs évoluant dans le quartier.

En général, l'initiative de mettre en place un conseil de quartier peut émaner des habitants du quartier, de la collectivité territoriale ou des partenaires au développement. Toutefois, quel que soit l'initiateur, il faut veiller à ce que la collectivité locale assure l'accompagnement et le suivi du processus mais surtout que la conduite du processus soit l'affaire des acteurs du quartier. Pour sa gouvernance, le Conseil de quartier s'appuie sur trois organes que sont : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Bureau exécutif. Il ne faut pas confondre Conseil de quartier et Délégué de quartier (appelé aussi chef de quartier). La fonction du chef de quartier date probablement de l'époque coloniale avec la naissance des premières villes. Avec le décret 86-761 du 30 juin 1986, le chef de quartier devient « délégué de quartier », il est le représentant de l'administration (article 4) et auxiliaire du maire (article 8).

Les données de l'enquête de terrain ont permis de constater que des Conseils de quartier sont mis en place dans les cinq communes couvertes par l'étude. Ils prennent souvent l'appellation de « comités de gestion de quartier ». Bien que la présence des jeunes y soit assez importante, leur leadership au sein de ces structures demeure relatif, voire faible. À titre d'illustration, dans la commune de Cambérène qui compte 15 quartiers, un seul Conseil de quartier est présidé par un jeune. Il convient de noter cependant que la différence entre conseiller de quartier et délégué de quartier n'est pas toujours aisée pour les populations locales et les deux types de personnel ne font toujours pas preuve d'une parfaite collaboration.

1.3. Le Conseil communal de la jeunesse

Le Conseil communal de la jeunesse (CCJ) est un démembrement du Conseil national de la jeunesse (CNJ). Il constitue, avec le Conseil régional de la jeunesse (CRJ), le Conseil départemental de la jeunesse (CDJ) et le Conseil d'arrondissement de la jeunesse (CAJ), les organes de base du CNJ. Le CNJ est un corps constitué créé en 1954. Il est une plateforme nationale d'organisations de jeunesse qui a son siège à Dakar. C'est une plate-forme faîtière d'associations et de mouvements de jeunesse qui exclut toute adhésion de personnes physiques en son sein. Il est l'interlocuteur institutionnel et privilégié de l'État, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires au développement sur toutes les questions concernant la jeunesse. Il a pour missions, entre autres :

- de coordonner l'ensemble des projets, programmes et activités de jeunesse
- d'assurer la représentation des jeunes dans les instances de décision et les missions internationales ;
- de promouvoir le renforcement institutionnel et la gouvernance associative des organisations de jeunesse ;
- de participer à la formation civique, technique et professionnelle des jeunes ;
- d'impulser et de coordonner la participation de la jeunesse à des actions de développement communautaire, d'intérêt national ou local ;
- de participer à l'élaboration des politiques et programmes nationaux ;
- de servir d'interface entre la jeunesse et les institutions de l'État, les collectivités locales, la société civile, et les partenaires au développement ;
- d'accompagner les jeunes et leurs organisations afin de développer leurs capacités d'intervention ;
- de promouvoir la décentralisation des sphères de décisions à tous les échelons en vue d'une bonne harmonisation des politiques et des programmes.

Le CGCL dispose en son article 309 que la commune reçoit des compétences dont l'appui aux associations sportives et culturelles et au CCJ. La conférence communale regroupe deux (2) délégués par organisation membre dont une (1) fille ; les délégués des mouvements nationaux de jeunesse disposant d'antenne au niveau de la commune ou commune d'arrondissement à raison d'un délégué par mouvement ; cinq (5) représentants des élèves des collèges. Quant au comité exécutif communal, il regroupe vingt (20) délégués dont le tiers (1/3) au moins est constitués de filles ; les délégués des mouvements nationaux de jeunesse disposant d'antenne au niveau de la commune ou commune d'arrondissement à raison d'un délégué par mouvement ; trois (3) représentants des élèves des collèges.

Le CGCL dispose en son article 309 que la commune reçoit des compétences dont l'appui

aux associations sportives et culturelles et au CCJ. La conférence communale regroupe deux (2) délégués par organisation membre dont une (1) fille ; les délégués des mouvements nationaux de jeunesse disposant d'antenne au niveau de la commune ou commune d'arrondissement à raison d'un délégué par mouvement ; cinq (5) représentants des élèves des collèges. Quant au comité exécutif communal, il regroupe vingt (20) délégués dont le tiers (1/3) au moins est constitués de filles ; les délégués des mouvements nationaux de jeunesse disposant d'antenne au niveau de la commune ou commune d'arrondissement à raison d'un délégué par mouvement ; trois (3) représentants des élèves des collèges.

Nos recherches empiriques ont permis de constater que dans les cinq communes visitées, seul le CCJ de Mékhé est relativement fonctionnel. Dans les 4 autres, soit ce dispositif participatif n'existe pas, soit il est « en léthargie », pour reprendre les termes d'un de nos interlocuteurs. La raison principale de cette situation est à rechercher dans le non renouvellement du mandat du CNJ. Il faut noter que c'est « un organe très politisé où se prolongent les batailles idéologiques des appareils politiques » (selon A. C., ex-délégué d'étudiants).

Après les dispositifs institutionnels de gouvernance locale, analysons à présent les mécanismes communautaires de participation documentés dans les communes concernées par l'enquête.

2. Les dispositifs communautaires de participation

Les dispositifs communautaires de participation recensés par l'étude tournent essentiellement autour des structures de femmes et des structures de jeunes. Nous mettons ici l'accent aussi bien sur des structures formalisées que sur des groupes plus informels.

2.1. Les structures de femmes

Les structures de femmes prennent notamment la forme de groupements de promotion féminine (GPF), de groupements d'intérêt économique (GIE) à vocation communautaire et de mbootay. Les femmes s'activent aussi dans les comités de santé mais aussi à travers le métier de bajenu gox. Les rapports entre ces structures de femmes et les instances de gouvernance locale, notamment le Conseil municipal, sont assez huilés dans les communes cibles de la recherche. Les élus locaux collaborent avec elles et les appuient aussi dans leurs activités. Des formations sont régulièrement organisées à destination de ces structures. Elles bénéficient aussi de l'encadrement pour leur formalisation.

Cependant, l'accompagnement financier au sortir des sessions de formation dont elles bénéficient fait souvent défaut. Leur financement est souvent ponctuel dans le cadre de projets dont elles bénéficient. Par ailleurs, elles sont aussi des relais d'informations provenant des exécutifs locaux.

Leur participation est significative lors des réunions publiques d'information à l'occasion des préparatifs du budget des mairies. Les structures de femmes sont de véritables lieux d'éclosion du leadership féminin en général et du leadership féminin jeune en particulier. Elles renforcent leur engagement citoyen. Ce témoignage de la fondatrice d'une association de jeunes femmes, âgée de 26 ans, est particulièrement éloquent :



Nous sommes 46 personnes dans l'association, des jeunes filles. J'y suis depuis un certain temps. Avant, j'étais relais communautaire et je travaillais avec les postes de santé et les bajenu gox. Pour moi, la démocratie participative c'est donner la possibilité à chacun de se prononcer sur la marche des affaires publiques locales. Ici, nous ne sommes pas les seules à avoir formé une association. Cela témoigne de notre engagement communautaire. [...] Je suis très impliquée dans la gouvernance locale, je m'informe, je participe, je démarque des projets au bénéfice de la communauté. [...] Nous ne pouvons pas toujours demander au maire de nous subventionner. C'est la raison pour laquelle nous avons le système de tontine qui nous permet de réunir des cotisations tous les quinze jours, même si la cotisation n'est pas obligatoire. Nous avons des programmes qui permettent d'avoir de l'argent. Chacune cotise donc en fonction de ses capacités financières [...]. Pour moi, quand des jeunes sont dans un quartier, ils doivent s'organiser en association même si tout un chacun ne peut pas être président d'association. Il faut certes un chef, mais c'est pour que l'on puisse prendre des décisions impactant le développement de la commune. L'organisation en association est capitale. Il faut commencer l'engagement au sein de la maison, du quartier, de la commune sous forme d'association. C'est cela qui permet de faire le diagnostic de ce qui ne va pas à l'échelle de la commune. Même avec dix personnes, il faut y aller et s'organiser. C'est cela qui permet d'avoir des informations et de s'impliquer en conséquence. Je ne crois pas qu'il faille attendre que les choses nous tombent dessus. Il faut s'engager et être au niveau des instances des décisions. Il faut, dès qu'on a des idées, les exploiter.


Le constat qui peut être fait est que les jeunes femmes s'engagent beaucoup. Cependant, elles sont souvent réticentes à communiquer sur le sens de leur engagement. De plus, beaucoup le font dans des cadres informels et donc peu valorisés. Qu'en est-il maintenant des structures de jeunes comme autres dispositifs communautaires de participation ?

2.2. Les structures de jeunes

Pour l'essentiel, les structures de jeunes recensées sont les associations sportives et culturelles (ASC), les groupes informels de discussion, les organisations estudiantines et d'autres associations thématiques. Les ASC se distinguent par leur capacité à fédérer les jeunes autour des activités sportives de vacances (plus connues sous la dénomination populaire de nawétane) et des activités récréatives. Elles bénéficient de l'appui des communes à travers les subventions qui leur sont accordées. Les activités de nawétane sont des tournois de football souvent parrainés par le maire. Ces ASC sont aussi des partenaires privilégiés des municipalités dans les activités d'assainissement qu'elles initient.

Quant aux groupes informels de discussion, ils réunissent des jeunes qui, par ce moyen, débattent des problématiques spécifiques à leur localité. Ils constituent aussi des laboratoires d'idées. On peut citer ici le groupe WhatsApp appelé WAA KHOMBOLE qui réunit plus de 330 jeunes et qui a été à l'origine de beaucoup de projets structurants dans la commune éponyme. Ses membres se disent être une force de proposition ; ce qui les place comme des interlocuteurs incontournables pour la mairie. À Cambérène, le groupe dénommé NDAW YU MANKO qui réunit 66 jeunes est dans la même dynamique.

Les plateformes numériques sont particulièrement utilisées par les jeunes. Elles permettent à ces derniers de se réunir et de discuter des problématiques locales. Selon un jeune étudiant interrogé : « Il y a les plateformes numériques comme WhatsApp ou Facebook qui sont ouvertes et qui permettent aux jeunes de s'exprimer ». Les exécutifs locaux, conscients de cette forte présence des jeunes sur les réseaux sociaux, ont développé des outils de participation en ligne. À Khombole, par exemple, il y a le dispositif appelé « TIK DU MAIRE » qui est une occasion offerte aux habitants de ladite commune, notamment les jeunes, de pouvoir interagir virtuellement avec le Maire. La municipalité a aussi mis en place une chaîne WhatsApp pour informer, notamment, sur les opportunités de formation offertes par la Mairie. Dans la commune de Yoff, le dispositif « FACE AUX YOFFOIS » procède de la même logique. Les organisations estudiantines sont aussi des structures communautaires qui permettent aux jeunes de participer à la gouvernance locale. Leur importance réside dans le fait qu'elles sont des lieux d'entraide et de solidarité entre membres. Elles sont liées aux municipalités par la subvention qu'elles y reçoivent et qui est essentielle pour leur fonctionnement et le déroulement de leurs activités. Pour le reste, on retrouve des organisations thématiques comme la Croix rouge ou encore des Clubs Environnement qui constituent des dispositifs essentiels de participation des jeunes. Ces structures de jeunes sont censées se retrouver dans le CCJ qui est la structure faîtière des organisations de jeunes au niveau local. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, cette institution n'est pas toujours fonctionnelle.



**LES CONTRAINTES À LA
PARTICIPATION DES JEUNES
FEMMES ET HOMMES DANS LES
DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE
LOCALE AU SÉNÉGAL**

● CHAPITRE 4. LES CONTRAINTES À LA PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES ET HOMMES DANS LES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE LOCALE AU SÉNÉGAL

L'étude révèle un certain nombre d'obstacles à la participation des jeunes (H/F) dans les dispositifs participatifs à l'échelle locale. Cependant, il convient de noter une spécificité des contraintes qui pèsent plus particulièrement sur les jeunes femmes.

1. Les contraintes générales à la participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale

Les contraintes à la participation des jeunes (H/F) dans les dispositifs de gouvernance locale sont multiples et variées. Quatre principales contraintes sont ici retenues. Elles sont abordées ici successivement de la plus récurrente à la moins récurrente.

1.1. Le manque d'engagement

Les données collectées indiquent que la sous-représentation des jeunes (H/F) s'explique à 23 % par le manque d'engagement. L'analyse de cette donnée permet de dégager plusieurs éléments d'explication. D'abord, il y a le fait que les jeunes préfèrent se concentrer sur leurs études et leur travail en lieu et place de l'engagement politique perçu comme trop prenant. Aussi, le fait de ne pas percevoir un intérêt pécuniaire immédiat est de nature à freiner l'engagement des jeunes dans les dispositifs participatifs. Par ailleurs, il faut noter que les engagements pris en faveur des jeunes et non respectés, ainsi que les nombreux programmes d'actions élaborés mais non suivis d'effectivité constituent des freins à davantage d'implication des jeunes. Dans le même ordre d'idées, si les enquêtés disent ne pas avoir de contraintes dans la mise en œuvre de leurs activités citoyennes, ils disent noter un soutien timide des autorités municipales ; ce qui n'est pas de nature à les encourager dans leur engagement. Ainsi, pour le cas spécifique des organisations estudiantines, une préoccupation essentielle demeure la subvention qui leur est accordée. Sa disponibilité encourage les étudiants à mieux s'engager dans les activités citoyennes. Enfin, soulignons le fait que l'hypothèse courante est que le fait pour une commune d'avoir un maire jeune et entouré de collaborateurs jeunes participe à faciliter l'engagement des jeunes du fait qu'ils partagent les mêmes codes et se comprennent plus facilement (c'est le cas de la commune de Yoff) ; des conflits générationnels seraient ainsi évités. Cependant, cela peut braquer une partie de la jeunesse qui considère un maire jeune comme leur égal vis-à-vis de qui elle n'a pas à avoir de complexe d'infériorité.

1.2. Le manque de formation

Les résultats issus de l'enquête indiquent que la sous-représentation des jeunes (H/F) s'explique à 19 % par le manque de formation. Les jeunes manquent de formation et de compétences sur des aspects liés à la gouvernance locale.

Cela est d'autant plus vrai que les foyers et maisons de jeunes, autrefois lieux d'épanouissement mais aussi d'apprentissage et de formation sur les enjeux de la citoyenneté locale, ont progressivement disparu du paysage local. Les quelques rares jeunes qui disposent de connaissances en gouvernance locale ont appris cela soit à l'université, dans des filières spécialisées des sciences juridiques et politiques, soit par le biais de sessions de renforcement de capacités très sélectives.

1.3. Le manque de légitimité sociale

Les données recueillies indiquent que les contraintes à la participation des jeunes (H/F) dans les dispositifs de gouvernance locale se trouvent aussi, à 16 %, dans le manque de légitimité sociale de ces derniers. La société reste traversée par l'idée selon laquelle les personnes âgées doivent diriger et les jeunes doivent suivre. Ceux-ci sont considérés comme étant dans une période de maturation et de construction intellectuelle et qu'il ne serait pas judicieux de trop les responsabiliser. Le rapport de force entre les acteurs locaux se fait donc en faveur des personnes d'un âge avancé.

1.4. Le manque d'organisation

Le manque d'organisation est cité à 12 % comme autre facteur explicatif de la sous-représentation des jeunes (H/F) dans les dispositifs participatifs. Il est vrai que les organisations de jeunes sont nombreuses et variées. Cependant, on peut se demander s'il y a une synergie entre ces différentes organisations de jeunes afin d'en faire des acteurs incontournables de la gouvernance locale. L'impression qui domine est que ces organisations sont encore intéressées par des préoccupations sectorielles et sont dans l'incapacité de se saisir de causes communes au niveau local.

2. Les contraintes spécifiques à la participation des jeunes femmes dans les dispositifs de gouvernance locale

Les obstacles spécifiques à la participation des jeunes femmes dans les dispositifs participatifs sont de plusieurs ordres. Cependant, nous en retiendrons les quatre contraintes majeures par ordre décroissant.

2.1. Les pesanteurs socioculturelles

La sous-représentation des jeunes femmes dans les dispositifs de gouvernance locale s'explique à 24 % par les pesanteurs socioculturelles. Ces pesanteurs socioculturelles sont, d'une part, relatives à l'idée selon laquelle les hommes doivent diriger et les femmes doivent suivre. L'adage ne dit-il pas que « derrière tout grand homme il y a une dame » ? C'est, d'autre part, une sorte de présomption d'incompétence à l'égard des femmes pour les affaires publiques. La construction patriarcale des rôles sociaux genrés suggère qu'elles ne seraient douées que pour s'occuper du foyer et des enfants.

2.2. Les contraintes du mariage

Les contraintes du mariage expliquent à 20 % la non-participation des jeunes femmes dans les dispositifs de gouvernance locale. En effet, celles qui sont en couple voient souvent leur liberté d'action restreinte. Une femme qui se marie perd, en partie, ses droits de se déplacer librement, de travailler et de prendre les décisions qui la concernent. Les responsabilités familiales limitent donc le temps disponible pour s'engager en politique. À défaut d'arracher leur droit d'avoir des activités politiques, il faut avoir un conjoint compréhensif pour que les jeunes femmes mariées puissent s'engager dans le champ politique.

2.3. Le manque de solidarité féminine

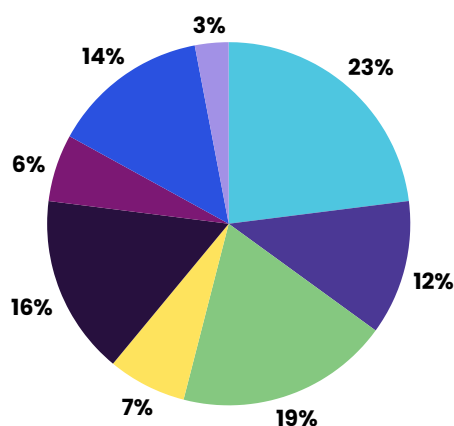
Le manque de solidarité féminine explique pour 20 % l'absence des jeunes femmes dans les dispositifs participatifs. Les femmes ne se soutiennent pas suffisamment les unes les autres dans les combats politiques ; ce qui amenuise leurs chances de succès. Celles qui sont en dehors des instances de gouvernance considèrent que leurs « sœurs » qui sont dans ces instances ne les représentent pas comme il se devait. Les causes des femmes ne sont pas bien prises en charge. Mais le problème qui se pose est le suivant : comment être solidaire quand des logiques d'intérêts économiques, politiques ou partisans sont en jeu ? (Diallo, 2019). Il faut voir par là aussi les stratégies déployées par les hommes pour les diviser suivant la célèbre formule « diviser pour mieux régner » et ainsi garder leurs privilèges.

2.4. La domination du patriarcat

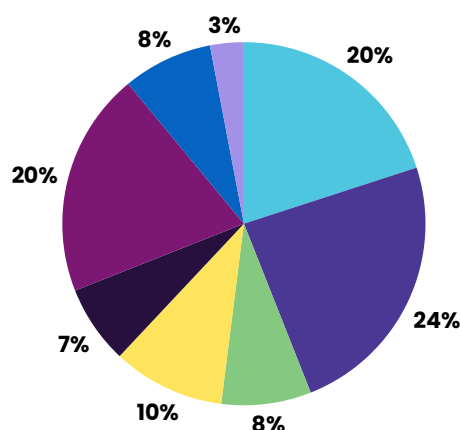
La domination du patriarcat est un autre facteur explicatif de la faible présence des jeunes femmes dans les dispositifs de gouvernance locale. Elle compte pour 10 %. Ainsi, la domination masculine continue d'exister dans les dispositifs participatifs à l'échelle locale où il est tout à fait normalisé que se perpétue un ordre sexué, réitéré et incorporé quotidiennement (Brugère, 2020).

FIGURE 19 : PERCEPTION DES CONTRAINTES LIÉES À LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE LOCALE DES RÉPONDANTS

RAISONS SOUS REPRÉSENTATION DES JEUNES (H/F)



RAISONS SOUS REPRÉSENTATION DES JEUNES FEMMES



- Pas suffisamment engagés
- Pas suffisamment organisés
- Pas suffisamment formés
- Pas suffisamment de temps
- Pas de légitimité sociale
- Pas assez d'expérience
- Autres, à préciser
- Ne sais pas [Ne pas lire]

- Les contraintes du mariage
- Les échelles socioculturelles
- Rôles genrés / autres stéréotype
- Domination du patriarcat
- Pas d'autonomie financière
- Pas de solidarité féminine
- Autres, à préciser
- Ne sait pas

● CHAPITRE 5 : LES OPPORTUNITÉS POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES ET HOMMES DANS LES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE LOCALE AU SÉNÉGAL

Le présent chapitre examine les opportunités à saisir pour une meilleure participation des jeunes femmes et hommes dans les dispositifs participatifs. Il s'agit, d'une part, de voir les opportunités pour une meilleure participation des jeunes, en général, et d'autre part, les opportunités pour une meilleure implication des jeunes femmes, en particulier, dans les dispositifs de gouvernance locale.

1. Les opportunités pour une meilleure participation des jeunes en général dans les dispositifs de gouvernance locale

Les opportunités pour une meilleure participation des jeunes (H/F) dans les dispositifs participatifs sont variées. Ils sont abordés ici suivant l'ordre décroissant.

1.1. Le quota jeunes

Le quota jeunes est considéré à 27 % comme une opportunité pour avoir une meilleure présence des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale. Le quota jeunes renvoie à une forme d'équité générationnelle, c'est-à-dire une représentation équitable entre les différentes tranches d'âge ; ce qui suppose de lutter contre toute discrimination liée à l'âge (Marbot, 2007) lors de la formation des exécutifs locaux. Le quota jeunes peut permettre d'accroître significativement la présence des jeunes dans les exécutifs locaux. Cependant, en l'état actuel du dispositif législatif sénégalais, cette politique est inexistante. Il y a donc une réflexion plus poussée à mener afin de voir dans quelle mesure l'inscrire dans la loi.

1.2. Les groupements associatifs

Les groupements associatifs sont considérés à 24 % comme une autre opportunité pour une plus grande participation politique des jeunes. Les associations sportives et culturelles (ASC) sont notamment très investies par les jeunes. Implantées dans chaque quartier, elles sont des actrices importantes de la promotion et de l'organisation de la culture et du sport (Doignon, 2021). Les ASC sont un faire-valoir de formation et un pilier identitaire, de revendication du quartier (on retrouve par exemple dans les compétitions de danse, les noms des ASC comme noms d'équipes). Elles organisent aussi des activités citoyennes comme le set setal (nettoyage) ou encore des journées de reboisement. Dans la plupart des communes visitées, les jeunes n'attendent pas ainsi les autorités pour agir. Leurs initiatives citoyennes finissent en général par être appuyées par les municipalités.

1.3. L'engagement associatif au niveau communautaire

En dehors des groupements associatifs, l'engagement associatif au niveau communautaire est une autre opportunité identifiée par la recherche afin d'avoir une meilleure présence des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale. Il compte pour 16 %. C'est en l'occurrence ici le cas des GIE et des dahiras. Bien qu'ayant respectivement une vocation économique et religieuse, il n'en demeure pas moins que ce sont des cadres de promotion de l'engagement communautaire. Par exemple, les dahiras ou cellules confrériques, apparus d'abord en milieu urbain, jouent un rôle essentiel en cela qu'ils sont des écoles d'initiation et de formation permanente (Miran, 2005). Des séances de réflexion sur les grands maux actuels qui rongent la société y sont organisées, donnant ainsi l'occasion aux jeunes en particulier d'y apprendre des leçons de civisme. Cette importance du facteur religieux est d'autant plus remarquable qu'il nous a été donné de constater durant l'enquête une coexistence entre dispositifs institutionnels, traditionnels (chefferie coutumière) et religieux (marabouts) au niveau de certaines localités.

1.4. Les budgets participatifs

Les budgets participatifs (BP) représentent une autre opportunité pour une plus grande participation des jeunes à la gouvernance locale et représentent 11 % des réponses des enquêtés. Le BP permet à des citoyens non élus de participer à la conception ou à la répartition des finances publiques (Broussolle, 2019). Inventés dans les années 1980 au Brésil, après la chute de la dictature militaire, les BP ont été considérés comme un espoir pour une nouvelle démocratie (Gret & Sintomer, 2002). Ils sont l'un des instruments de démocratie participative les plus répandus mondialement : 11 000 BP sont recensés en 2019 (Dias et al., 2019). Le budget participatif est un processus de démocratie directe, où la population et la mairie discutent et décident ensemble des recettes et des dépenses de la commune, ouvrant la voie à une démocratisation des relations entre la municipalité et la société (Daff, 2001). Ainsi, les foras de quartiers organisés lors de la préparation du budget, les débats d'orientations budgétaires et les audiences publiques de la commune sont des opportunités pour une meilleure implication des jeunes.

2. Les opportunités pour une meilleure participation des jeunes femmes en particulier dans les dispositifs de gouvernance locale

Plusieurs opportunités ont été identifiées par la recherche afin d'avoir une meilleure participation des jeunes femmes dans les dispositifs participatifs. Elles sont abordées ici suivant leur degré de plébiscite.

2.1. La parité homme-femme

La parité homme-femme est vue comme une opportunité pour avoir une meilleure présence des jeunes femmes dans les dispositifs de gouvernance locale. Elle compte pour 36 %. En effet, loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 institue la parité absolue homme-femme au Sénégal dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. Les dispositifs locaux comme le Conseil municipal sont ainsi concernés. La loi dispose aussi que les listes de candidatures sont alternativement composées de personnes des deux sexes. Elle permet donc une présence quantitative des femmes notamment dans les conseils et bureaux municipaux où elles accèdent désormais à des postes de responsabilités. En effet, avant l'avènement de la loi sur la parité en 2010, les femmes peinaient à être représentées quantitativement et qualitativement aux instances de prise de décision (Diallo, 2019).

2.2. Les groupements associatifs

Les groupements associatifs sont considérés à 28 % comme une autre opportunité pour une plus grande participation politique des jeunes femmes. Il s'agit ici notamment des associations féminines, groupements de promotion féminine (GPF), mbootaay, bajenu gox et organisations de jeunes filles (OJF) dont le but est de prendre en compte leurs préoccupations à l'échelle communautaire. Cependant, ces groupements sont encore dominés par des femmes d'un âge avancé, excepté les OJF, occupant ainsi les instances décisionnelles et exécutives.

2.3. Le Conseil communal de la jeunesse

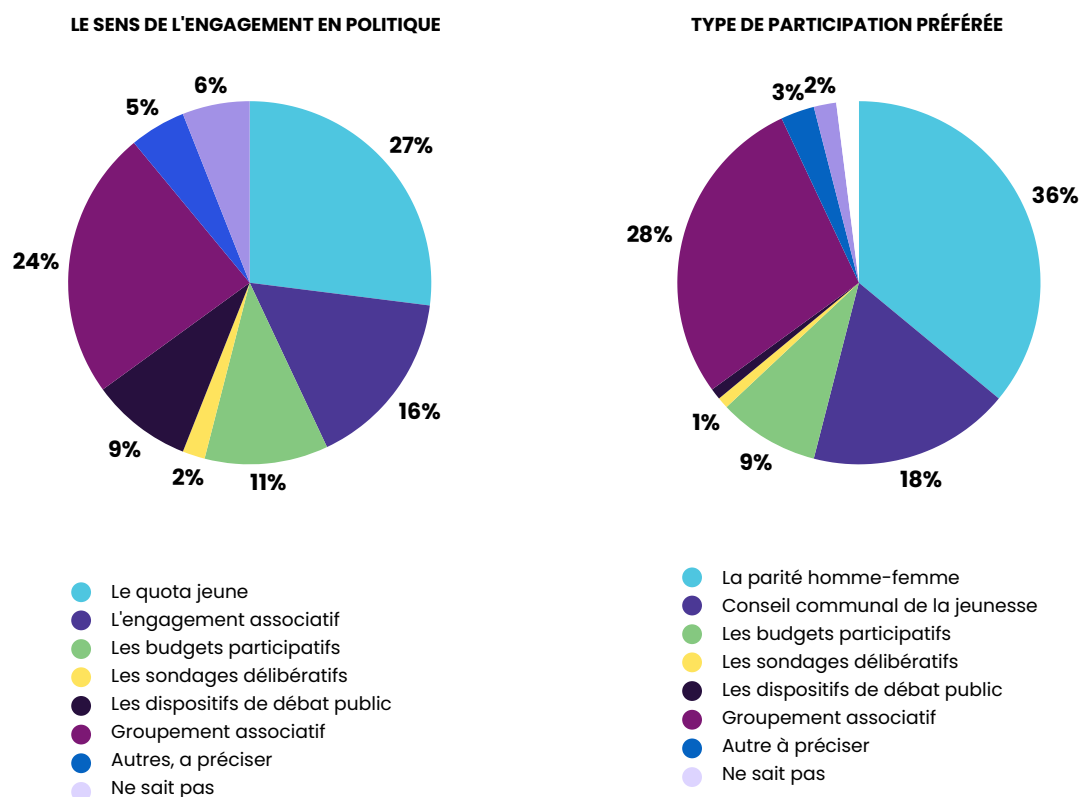
Le CCJ est considéré à 18 % comme une autre opportunité pour une plus grande participation politique des jeunes femmes. Le CCJ est l'instance de représentation des jeunes à l'échelle communale. C'est une structure faïtière qui regroupe les associations de jeunes, les mouvements en foulards (Éclaireurs, scoutisme, Croix-Rouge et Croissant-Rouge) et les ASC qui ont des récépissés. C'est un décret de 1976 qui institue les Conseils communaux de la jeunesse partout au Sénégal. L'objectif est de dynamiser et responsabiliser les jeunes à la base. Les instances du CCJ sont la Conférence communale et le comité exécutif communal. Pour ce qui est de la conférence communale, elle regroupe, entre autres, deux (2) délégués par organisation membre dont une (1) fille et pour le comité exécutif communal, regroupe, entre autres, vingt (20) délégués dont le tiers (1/3) au moins est constitués de filles. Ces quotas réservés aux jeunes filles permettent à ces dernières de siéger dans les instances du CCJ et de participer activement aux processus décisionnels.

2.4. Les budgets participatifs

Les budgets participatifs (pour 9 %) sont vus comme une opportunité pour avoir une meilleure présence des jeunes femmes dans les dispositifs de gouvernance locale. Le budget participatif se présente comme une avancée pour la démocratie locale permettant un processus de « codécision » avec les citoyens (Gourbier & Moysan, 2022).

C'est donc une opportunité pour les jeunes femmes de participer à la gouvernance locale, à condition qu'elles soient non seulement informées mais aussi impliquées et responsabilisées.

FIGURE 20 : PERCEPTION DES OPPORTUNITÉS LIÉES À LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE LOCALE DES RÉPONDANTS



● CHAPITRE 6. RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES ET HOMMES DANS LES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE LOCALE AU SÉNÉGAL

Le présent chapitre présente les recommandations formulées par les personnes interrogées afin d'avoir une meilleure implication des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale. La première série de recommandations est adressée aux pouvoirs publics. La deuxième vise à identifier des voies et moyens pour une meilleure intégration des jeunes, en général, dans les dispositifs participatifs à l'échelle locale. La troisième série de recommandations vise une meilleure implication des jeunes femmes, en particulier, dans les dispositifs de gouvernance locale.

1. Recommandations en direction des pouvoirs publics

Il s'agit d'inviter les pouvoirs publics à développer une posture d'écoute, favoriser la codécision et la consultation.

1.1. Développer une posture d'écoute

Il y a une première forte recommandation qui consiste à inviter les pouvoirs publics à développer une posture d'écoute. Cette recommandation compte pour 45 % dans les réponses des personnes enquêtées. Développer une posture d'écoute signifie d'abord une attention et une ouverture des élus locaux aux avis des citoyens lors des différentes

phases de l'action publique notamment la mise à l'agenda, la décision, mais aussi l'évaluation ex-post (Pasquier, 2023). Cela permet de résorber le fossé qui s'est creusé entre les citoyens et les élus et de promouvoir une action publique plus efficace (Lefebvre, 2020). L'idée ici c'est d'inviter les élus locaux en particulier à se rapprocher des jeunes pour recueillir leurs avis sur les formes d'engagement auxquelles ils souhaitent prendre part. En effet, l'enquête révèle que les jeunes ont ce désir de participer à la gouvernance locale. Cependant, les dispositifs participatifs tels qu'ils existent ne leur conviennent pas toujours. Il s'agit donc d'esquisser avec eux une boîte à outils de la participation dans laquelle ils ont la latitude de choisir les formes d'engagement qui répondent le plus à leurs aspirations.

1.2. Favoriser la codécision

La recommandation allant dans le sens de favoriser la codécision compte pour 27 % des réponses données par les personnes interrogées. Il s'agit de partir du principe que les populations, en général, et celles locales en particulier, doivent être associées aux décisions qui les concernent afin qu'elles puissent mieux prendre en compte leurs préoccupations. Il s'agit donc de favoriser la « démocratie de proximité » dont l'objectif est double : rapprocher fonctionnellement l'administration de l'habitant, mais aussi ouvrir au citoyen un pouvoir de participation aux décisions (Gaudin, 2013). Les jeunes sont ainsi à même de s'engager quand ils se sentent considérés et responsabilisés. Autrement, ils préfèrent s'abstenir.

1.3. Favoriser la consultation

Favoriser la consultation apparaît comme la dernière grande recommandation en direction des pouvoirs publics afin d'impliquer davantage les jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale. Cette recommandation compte pour 26 % dans les réponses des personnes interrogées. L'exemple type de la consultation est l'« enquête publique » pour recueillir les avis des populations sur un projet. Il y a aussi les référendums. Le plus souvent, ils sont consultatifs, même s'ils peuvent être décisifs. Un pas supplémentaire a été franchi avec l'institutionnalisation de démarches de « débat public », qui visent à construire des points de vue collectifs et à structurer l'opinion publique. Leur expérimentation concerne des enjeux nouveaux ou encore des grands aménagements.

En bref, il s'agit de faire en sorte que les citoyens reprennent la parole et pèsent directement sur les décisions publiques locales. Cependant, il faut éviter la consultation comme simple faire-valoir et inclure effectivement les avis des jeunes dans la formulation de la décision publique.

2. Recommandations pour une meilleure implication des jeunes en général dans la gouvernance locale

Il convient d'aborder à présent les recommandations pour une meilleure implication des jeunes, recommandations apparaissant à l'examen des données issues de l'enquête.

2.1. Instaurer la parité intergénérationnelle dans toutes les assemblées électorales

La recommandation consistant à instaurer la parité intergénérationnelle dans toutes les assemblées électorales locales obtient un pourcentage de 35 %. Cela permettrait d'accroître la présence des jeunes et de faire en sorte que les plus âgés ne se retrouvent plus dans une position relativement privilégiée par rapport aux autres catégories d'âge (Hugentobler, 2014) notamment les jeunes lors de la formation des exécutifs locaux. Cela permettrait aussi d'avoir des dispositifs participatifs plus conformes aux caractéristiques socio-démographiques du Sénégal encore fortement marqué par la jeunesse de sa population. L'hypothèse avancée ici est que de la même façon que la loi sur la parité homme-femme a permis d'équilibrer la représentation des sexes dans les assemblées partiellement ou totalement électorales, de la même manière une loi sur la parité intergénérationnelle pourrait équilibrer la représentation des différentes catégories d'âge au sein des dispositifs participatifs.

2.2. Encourager les candidatures électorales de jeunes

Encourager les candidatures électorales de jeunes est une autre forte recommandation afin d'impliquer davantage les jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale. Cette recommandation obtient un pourcentage de 30 % chez les personnes interrogées. Cet encouragement passe notamment par l'investiture conséquente et en bonne place des jeunes sur les listes de candidatures au moment des élections territoriales. La façon dont la liste YEWWI ASKAN WI s'est organisée lors de l'élection du Conseil municipal de Yoff pour faire élire des conseillers jeunes est un exemple à suivre à notre avis.

2.3. Instaurer des quotas pour jeunes dans les instances de gouvernance locale

Afin d'avoir une meilleure implication des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale, il est nécessaire aussi d'instaurer des quotas pour jeunes lors de la formation des instances de gouvernance locale. Cette recommandation compte pour 22 % dans les données issues de l'enquête. L'idée est de réserver un nombre de places bien précis aux jeunes, lors de la formation des dispositifs participatifs, au même titre qu'on le fait pour d'autres catégories notamment socio-professionnelles.

3. Recommandations pour une meilleure implication des jeunes femmes en particulier dans les instances de gouvernance locale

Deux principales recommandations pour une meilleure implication des jeunes femmes dans les instances de gouvernance locales sont à noter. D'une part, il y a le fait d'encourager les candidatures électorales de jeunes femmes et, de l'autre, instaurer des quotas pour jeunes femmes dans les instances de gouvernance locale.

3.1. Encourager les candidatures électorales de jeunes femmes

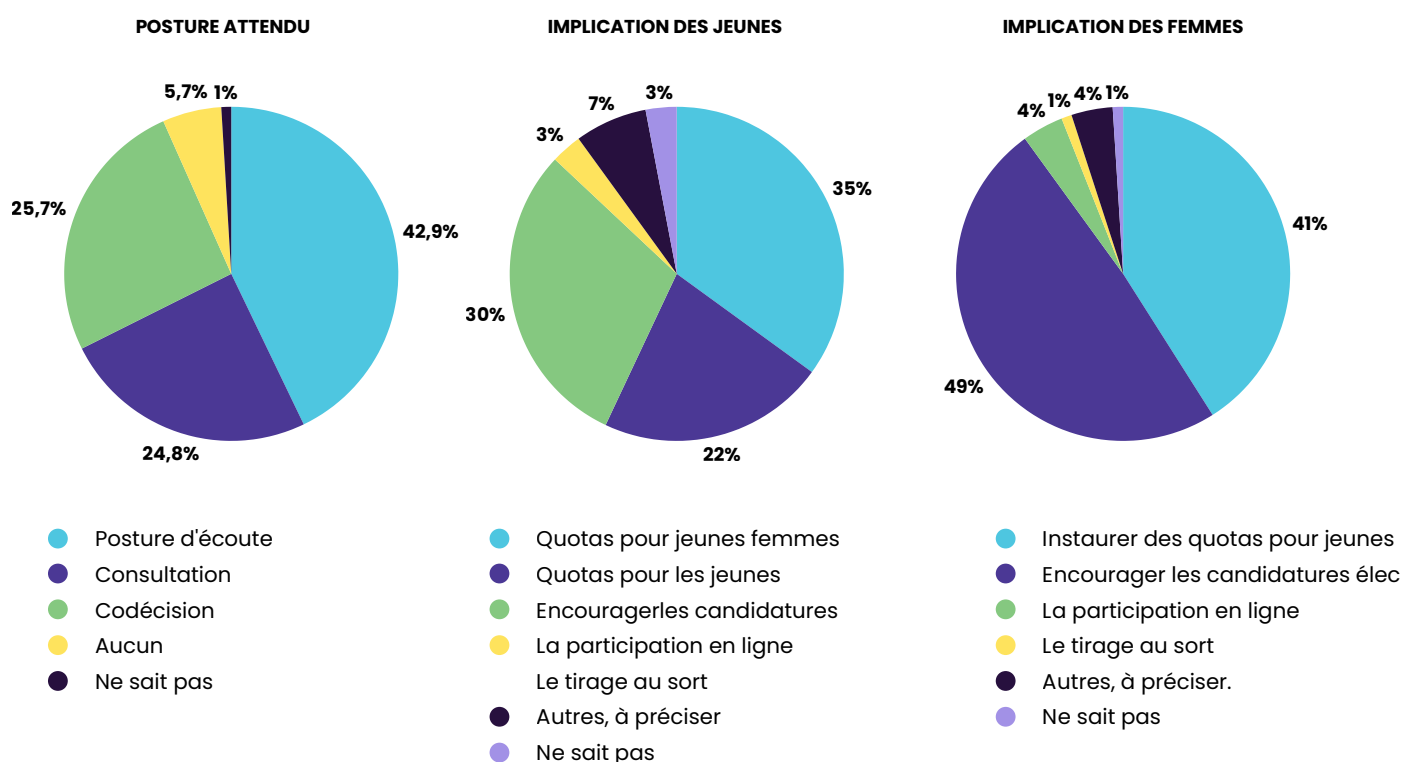
La recommandation allant dans le sens d'encourager les candidatures électorales de jeunes femmes pour mieux les impliquer dans les instances de gouvernance locales représente un pourcentage de 49 % dans les réponses des personnes enquêtées. Tout comme pour les jeunes, en général, les jeunes femmes en particulier doivent, non seulement être investies massivement sur les listes de candidatures, mais aussi elles doivent y figurer en bonne place. Au sein des municipalités, les jeunes femmes conseillères doivent aussi être encouragées à présider des commissions stratégiques. Pour pouvoir assumer pleinement ces rôles dans de telles instances de gouvernance, un renforcement des capacités des jeunes femmes en leadership politique serait une condition préalable. De plus, il est nécessaire de leur trouver des mentors qui les suivent de près.

3.2. Instaurer des quotas pour jeunes femmes dans les instances de gouvernance locale

Instaurer des quotas pour jeunes femmes dans les instances de gouvernance locale est une autre recommandation pour une meilleure implication des jeunes femmes en particulier. Cette recommandation compte pour 41 % dans les réponses fournies par les personnes interrogées. Il s'agit de réserver un nombre de place bien précis aux jeunes femmes lors de la formation des dispositifs participatifs locaux. Les jeunes femmes sont porteuses d'idées novatrices dont il serait dommage pour les élus locaux de se priver.

FIGURE 21 : POSTURES ATTENDUES DES POUVOIRS PUBLICS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION DES JEUNES

POSTURES ATTENDUES ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE IMPLICATION



CONCLUSION



● CONCLUSION

La présente recherche s'est proposée de faire la cartographie des dispositifs institutionnels et communautaires de gouvernance locale, situer la place des jeunes femmes et hommes dans de tels dispositifs, documenter les obstacles qu'ils rencontrent dans la participation à ces dispositifs de gouvernance et les opportunités à saisir pour contourner ces obstacles. Elle propose également des recommandations permettant de mieux les impliquer dans les dispositifs participatifs à l'échelle locale. Reposant sur une approche méthodologique qui est celle de la recherche-action participative (RAP), la recherche a notamment révélé le grand intérêt que les jeunes femmes et hommes accordent à la gouvernance locale dont ils connaissent bien les enjeux. Cependant, il semble y avoir une inadéquation entre les dispositifs participatifs existants et les formes d'engagement des jeunes. Ces derniers ne s'y retrouvent pas toujours. Ainsi, leur volonté de participation est réelle. Toutefois, de tels dispositifs semblent inaptes à les enrôler ; d'où la nécessité de les réinventer surtout à l'ère du numérique.

Des difficultés n'ont pas manqué durant la recherche. Elles sont consubstantielles à tout travail scientifique de terrain. Cependant, elles ont pu être surmontées grâce à la proactivité de l'équipe de recherche.

Loin d'être exhaustifs, les résultats présentés dans le présent rapport de recherche permettent d'envisager des interventions ciblées et des programmes d'actions précis pour assurer une meilleure présence des jeunes femmes et hommes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal.

BIBLIOGRAPHIE



● BIBLIOGRAPHIE

Broussolle, Y. (2019). Les budgets participatifs. *Gestion & Finances Publiques*, 3(3), 32–38.

Brugère, F. (2020). La persistance du patriarcat. *Multitudes*, 79(2), 193–198. Daff, S. A. (2001). L'expérience du budget participatif de Porto Alegre au Brésil vue du Sénégal. https://www.citego.org/bdf_fiche-document-491_fr.html

Diallo, P. F. (2019). *Cartographie institutionnelle et communautaire Saint-Louis. Rapport Equilibres & Populations, Projet Bruits de Tambours.*

Diallo, P. F. (2020). Démocratie participative et gouvernance locale : l'expérience des Conseils de quartier à Saint-Louis (Sénégal). *Revue Africaines de Sciences Politique et Sociale*, 25, 127–155.

Doignon, A. (2021). La rue, un espace transformatif pour les danseurs au Sénégal. Dans M. Meziani, G. Canet & C. Bock (dir.), *Les espaces formatifs et transformatifs : Approche interdisciplinaire* (pp. 142–154). *Champ social*.

Faye, C. O. (2020). Outils de promotion de la gouvernance participative. Livret 3 : Conseil de quartier et cadre de concertation. *Fondation Konrad Adenauer & ASADIC Taataan.*

Gret, M., & Sintomer, Y. (2002). *Porto Alegre : l'espoir d'une autre démocratie. La découverte.*

Gourbier, L., & Moysan, É. (2022). Participation citoyenne et budgets locaux. *Gestion & Finances Publiques*, 6(6), 25–29.

Lefebvre, R. (2020). Proximité. Dans R. Pasquier, S. Guigner & A. Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales* (2^e éd., pp. 453–458). *Presses de Sciences Po.*

Marbot, E. (2007). La gestion des âges et l'équité entre les générations. *Retraite et société*, 51(2), 103–125.

Miran, M. (2005). La Tijâniyya à Abidjan, entre désuétude et renaissance ? L'œuvre moderniste d'El Hâjj Ahmed Tijânî Bâ, cheikh tijânî réformiste en Côte d'Ivoire contemporaine. In J. Triaud & D. Robinson (dir.), *La Tijâniyya : Une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique* (pp. 439–467). *Karthala.*

Pasquier, R. (2023). Démocratie de proximité et participation politique en Europe. *Administration*, 277(1), 64–65.

Rosanvallon, P. (2008). *La légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité. Seuil.*

Sans auteur. (2013). La légitimité de proximité. *Les Cahiers de la Justice*, 1(1), 1–1.

ANNEXES



● ANNEXES

— Annexe 1. Note méthodologique

L'approche méthodologique retenue est celle de la recherche-action participative (RAP). Elle repose sur une approche combinant revue documentaire et production de données empiriques.

1. Revue documentaire

Il s'agit dans un premier temps de lire des travaux menés sur la question de la démocratie participative et de l'engagement des jeunes. Ces sources, qualifiées de secondaires, sont constituées de rapports gouvernementaux, d'études académiques, de publications d'ONG et d'OSC locales et nationales, entre autres. Ces études fournissent un contexte plus large à la problématique des mécanismes de gouvernance et des contraintes et opportunités pour améliorer la participation des jeunes à la démocratie participative. La présente étude va ainsi démarrer avec l'analyse des données secondaires pour avoir une lecture situationnelle globale des enjeux de participation des jeunes (H/F) à la base, afin de mieux inspirer l'élaboration des outils de production des données empiriques. L'inclusion/exclusion se fondera sur la pertinence, la qualité méthodologique et l'alignement avec les objectifs de la recherche. La synthèse critique des principales conclusions de chaque étude sera effectuée, identifiant les lacunes dans la recherche existante et soulignant les tendances et divergences. Le rapport de revue de littérature présentera les résultats des études mais aussi les discutera, offrant une base solide pour orienter la recherche qualitative et quantitative ultérieure sur les contraintes et les opportunités pour une meilleure participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal.

1.1. PRODUCTION DE DONNÉES EMPIRIQUES

La production de données empiriques se fera grâce à une méthodologie mixte combinant des approches qualitatives et quantitatives, afin d'avoir une analyse complète et approfondie des contraintes et des opportunités pour une meilleure participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal.

1.1.1. Méthodes qualitatives

Il s'agit de s'appuyer sur trois (3) outils de production de données qualitatives à savoir les entretiens semi-directifs, les focus groups et les études de cas. Les principes qui gouvernent la production des données qualitatives sont, d'une part, le principe de diversification et, d'autre part, le principe de saturation.

a. Entretiens semi-directifs

Il s'agit ici de recueillir des témoignages et récits détaillés sur les expériences et perceptions des jeunes, dans le cadre de la démocratie participative. En ciblant entre 10 et 15 participants par commune en raison d'une demi-heure, au moins, par entretien, la diversité des expériences pourra être capturée, permettant une compréhension holistique des réalités vécues.

- L'échantillon cible est constitué de jeunes (hommes et femmes) conseillers municipaux, départementaux, conseillers de quartier, conseillers communaux, membres d'ONG et d'OSC locales, leaders communautaires, et autres informateurs clés. Ces derniers sont constitués, entre autres, d'élus locaux (conseillers municipaux et conseillers départementaux), d'autorités administratives, de leaders d'OSC travaillant sur les questions de démocratie participative, de leaders communautaires et d'agents des services déconcentrés du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.
- Un guide d'entretien sera élaboré pour couvrir les thématiques de la gouvernance locale, de la participation, des contraintes auxquelles les jeunes sont confrontés ainsi que des opportunités pour améliorer l'implication des jeunes dans les processus politiques au niveau local. Les guides d'entretien seront élaborés de manière à poser des questions ouvertes, encourageant les participants à partager leurs expériences de manière approfondie. Les entretiens seront enregistrés avec l'autorisation des personnes interrogées facilitant ainsi la retranscription fidèle des propos recueillis.
- L'analyse des données se fera à travers une matrice d'analyse thématique pour identifier les motifs récurrents et spécifiques, ainsi que les enjeux de la démocratie participative et inclusive au niveau local. L'outil d'analyse de contenu NVivo sera utilisé pour explorer les tendances et significations au sein des données codées. Cette approche permettra une compréhension approfondie des expériences de participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal.
- NVivo facilitera aussi l'interprétation des données en fournissant des outils pour examiner les relations entre les codes, les thèmes et les catégories. Les chercheurs utiliseront ces fonctionnalités pour synthétiser les résultats de manière claire et détaillée.

b. Groupes de discussion (Focus groups)

Ils permettent de faciliter les échanges sur les expériences communes et les perceptions des jeunes quant à leur inclusion effective dans les dispositifs institutionnels et communautaires de gouvernance à la base.

- La composition des groupes de discussion procèdera par une double méthodologie : d'une part, il y aura une sélection de groupes mixtes (hommes et femmes) pour déceler des expériences et des perceptions communes ; d'autre part, on sélectionnera des groupes homogènes (par sexe et âge) plus propices pour libérer la parole et contourner certaines pesanteurs socio-culturelles qui pèsent sur les jeunes, surtout les jeunes filles.
- Dans chaque commune, un groupe de discussion de chaque type sera organisé. Les groupes de discussion, réunissant 10 à 15 jeunes, permettront une exploration participative de thèmes spécifiques identifiés lors des entretiens individuels. Cette méthode facilitera l'expression collective des expériences partagées mais aussi favorisera une compréhension plus approfondie des contraintes et opportunités pour une meilleure participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal.
- Un canevas de focus groups sera élaboré pour aborder les contraintes, les opportunités et les propositions d'amélioration des acteurs, particulièrement les jeunes (H/F).

c. Études de cas

L'objectif visé ici est d'analyser en profondeur des exemples spécifiques de participation réussie ou entravée, parmi les cinq communes sélectionnées pour la phase pilote du projet. Une telle sélection des cas suscitant un intérêt pour une recherche approfondie sera guidée par l'observation de pratiques participatives originales ou atypiques dans certaines communautés locales ayant des niveaux variés de participation des jeunes. Il s'agit ainsi de documenter des modèles de démocratie participative pouvant servir d'exemple et inspirer les décideurs publics dans leurs efforts d'inclusion des jeunes femmes et hommes dans les instances de gouvernance locales.

1.1.2. Méthodes quantitatives : l'enquête par questionnaire

Elle permet de mesurer/quantifier les perceptions des jeunes sur leur participation et les obstacles rencontrés.

- Un échantillonnage aléatoire stratifié à plusieurs degrés sera utilisé pour assurer une représentativité par sexe, âge, commune et milieu urbain/rural. Il s'agit d'enquêter les jeunes femmes et hommes sénégalais âgés de 18 à 35 ans.
- Le questionnaire sera structuré avec des sections sur les caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques, les niveaux de participation, les contraintes, les opportunités et les recommandations.

- La sélection du personnel d'enquête se fera en fonction du niveau d'étude, de l'expérience et de la connaissance des zones d'études. Avant la formation du personnel d'enquête, le masque du questionnaire stabilisé sera saisi sur tablette. La formation va s'appuyer sur les tablettes où sera déjà logé le questionnaire mais aussi sur le questionnaire papier dur. Puis une fois la formation terminée, un prétest avec les tablettes sera organisé dans des zones choisies par l'encadrement. Au sortir du prétest, un feedback sera tenu dont l'objectif est double : identifier les questions et réponses qui posent problèmes et proposer des solutions de remédiation ; identifier les enquêteurs-rices qui auront enregistré de faibles scores ou mauvais comportements et qui ne pourront pas faire partie de l'équipe finale d'enquêteurs-rices.
- Pour la collecte de données, il s'agira d'administrer le questionnaire à des répondantssélectionnés tel qu'indiqué plus haut. Les considérations éthiques seront prises en compte durant la phase de collecte de données notamment la confidentialité et le consentement éclairé. Un planning de collecte sera assigné à chaque enquêteur. Le data manager exercera un contrôle approfondi pour le travail effectué par chacun ·e des enquêteurs-rices et fera prendre des mesures correctrices idoines et à temps opportun.
- Pour le traitement et l'analyse des données, il s'agira de traiter et d'analyser les données collectées avec les techniques appropriées notamment l'utilisation de statistiques descriptives et inférentielles afin d'identifier les tendances et les corrélations. Après apurement, les données seront exportées vers des logiciels statistiques et économétriques comme (SPSS) puis traitées et analysées.
- Pour la gestion de la qualité, elle est assurée à plusieurs niveaux. D'une part, il y a le staff directionnel (Chercheur principal et Data manager) qui veillera à l'atteinte des objectifs de l'étude. D'autre part, la qualité sera prise en charge par l'équipe de terrain elle-même qui exécutera toutes ses tâches conformément aux prescriptions et normes en la matière et s'attachera à la mise en œuvre d'une pratique réflexive et responsable.

1.2. Innovation méthodologique proposée : l'analyse de réseaux sociaux

Il s'agira d'identifier et d'analyser les interactions et les discussions des jeunes sur les plateformes sociales concernant la gouvernance locale et leurs perceptions sur leur (non) inclusion dans les processus politiques. Pour ce faire, un logiciel d'analyse des médias sociaux sera utilisé pour recueillir et analyser les données. Ceci a l'avantage de permettre une meilleure compréhension des perceptions et des préoccupations des jeunes dans l'espace numérique.

— Annexe 2. Guide d’entretien individuel

Le LASPAD, en coopération avec POLARIS Asso, mène une étude intitulée « Démocratie participative et engagement des jeunes (H/F) au niveau local ». Cette enquête vise à étudier les contraintes et les opportunités pour une meilleure participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal.

Nous aborderons quatre thématiques lors de cet entretien :

1. Les mécanismes de gouvernance locale et leur fonctionnement
2. Le niveau de participation des jeunes (H/F) dans les dispositifs participatifs au niveau local Les contraintes et opportunités pour l’engagement des jeunes dans les dispositifs participatifs au niveau local
3. Les recommandations pour renforcer la participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale

THÉMATIQUES	QUESTIONS PIVOT DE LA DISCUSSION
Informations personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me donner votre prénom et nom ? • Quel âge avez-vous ? • Sexe [à renseigner par l’enquêteur] • Quelle est votre profession ?
Les mécanismes de gouvernance locale et leur fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Que vous inspire la démocratie participative ? • Comment fonctionnent ces instances de gouvernance à l’échelle locale ? • Comment se présentent les mécanismes de gouvernance locale au niveau institutionnel et au niveau communautaire ? • Où sont prises les décisions ? • Qui les prend en général ? • Y a-t-il des jeunes (H/F) dans ces endroits ?
Le niveau de participation des jeunes (H/F) dans les dispositifs participatifs au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • Vous sentez-vous impliqué(e)s dans les instances de gouvernance ? • Quelle perception avez-vous du regard des hommes (pour les jeunes femmes) ou des adultes (pour les jeunes (H/F) ? • Quid de l’engagement réel des jeunes (H/F) ? • Existe-t-il des rapports de domination au sein des dispositifs participatifs locaux ? • Quels sont les déterminants de tels rapports ? l’âge ? le sexe ?
Les contraintes et opportunités pour l’engagement des jeunes dans les dispositifs participatifs au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les obstacles rencontrés par les jeunes dans leur participation aux dispositifs participatifs locaux ? • Quelles sont les stratégies déployées par les jeunes (H/F) au sein des instances de gouvernance pour faire face ou contourner de tels obstacles ? • Quelles sont les opportunités existantes pour faciliter l’engagement et la participation des jeunes dans les processus de gouvernance locale ?

Recommandations pour renforcer la participation des	<ul style="list-style-type: none"> • Comment faire pour que les jeunes (H/F) soient, en nombre et en qualité, présents dans les dispositifs participatifs locaux ?
jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> • Comment mieux impliquer les jeunes (H/F) dans la démocratie participative et dans les politiques de développement les concernant ? - Si vous aviez une baguette magique (sans contraintes ni restrictions) que changeriez-vous concernant l'engagement et la place des jeunes dans votre commune ?

— Annexe 3. Canevas des discussions pour les focus groups

Le LASPAD, en coopération avec POLARIS Asso, mène une étude sur « Démocratie participative et engagement des jeunes (H/F) au niveau local ». Cette enquête vise à étudier les contraintes et les opportunités pour une meilleure participation des jeunes dans les dispositifs de gouvernance locale au Sénégal.

Nous aborderons quatre thématiques lors de cet entretien :

1. Raisons d'être et fonctionnement de la structure/institution
2. Présence, participation et niveau de représentativité des jeunes (H/F) dans la structure/institution
3. Prise en charge des problématiques concernant les jeunes (H/F)
4. Contraintes et opportunités pour une meilleure implication des jeunes (H/F) dans les processus de prise de décisions les concernant

THÉMATIQUES	QUESTIONS PIVOT DES ÉCHANGES
Raisons d'être et fonctionnement de la structure/institution	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la raison d'être de votre structure/institution ? • Comment fonctionne-t-elle ? • Quels sont ses rapports avec les autorités locales – mairie, conseil départemental – (pour les associations et organisations de la société civile) ? Et inversement pour les structures politiques ?
Présence, participation et niveau de représentativité des jeunes (H/F) dans la structure/institution	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il des jeunes (H/F) dans votre structure/institution ? • Quel est le taux de présence des jeunes (H/F) dans votre structure/institution ? • Quelle appréciation faites-vous de la participation des jeunes (H/F) dans votre structure/institution ? • Comment intégrez-vous les jeunes femmes dans votre structure (pour les organisations féminines) ?

Prise en charge des problématiques concernant les jeunes (H/F)

- Les jeunes (H/F) sont-ils consultés lors de l'élaboration des politiques publiques locales ?
- Comment votre structure/institution prend-elle en charge la problématique de l'implication des jeunes (H/F) ?
- Pour quels résultats ?

Contraintes et Opportunités pour une meilleure implication des jeunes (H/F) dans les processus de prise de décisions les concernant

- Quels sont les obstacles rencontrés par les jeunes dans leur participation aux dispositifs participatifs locaux ?
- Quelles sont les stratégies déployées par les jeunes (H/F) au sein des instances de gouvernance pour faire face ou contourner de tels obstacles ?
- Comment améliorer quantitativement et qualitativement la participation des jeunes (H/F) dans votre structure/institution ?
- Les jeunes (H/F) sont-ils intéressés par les enjeux de développement et de gouvernance de leur terroir ? Si oui, comment l'expriment-ils ? Si non, comment faire pour les y intéresser ?
- Le dispositif juridique existant (loi sur la parité, acte 3 de la décentralisation, la constitutionnalisation de l'égalité...) constitue-t-il une opportunité pour une meilleure implication des jeunes (H/F) dans les instances de gouvernance à la base ?
- Existe-t-il d'autres opportunités pour une meilleure implication des jeunes (H/F) dans les instances de gouvernance ?



RESTONS CONNECTÉS !

@polarisasso

